

LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 246

MONTREAL, LE JEUDI 30 OCTOBRE 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Laval en quête d'identité

Deux cent soixante-dix-huit municipalités seront en élections dimanche, dont Laval, qui se réclame du titre de «deuxième plus grande ville» du Québec. Sur l'île Jésus, trois partis d'opposition se sont mis en travers du chemin du maire Gilles Vaillancourt et de son équipe au cours des derniers mois. Les Lavallois auront la délicate tâche de se choisir un leader, et plus encore...

Is et elle se croient tous et chacun dignes de la confiance des Lavallois. Ils et elle promettent de veiller au grain, d'administrer la ville en véritables sœurs économes, en toute transparence, en rehaussant la qualité des services, etc., etc.

Ils, ce sont Yves Gratton (Accès Laval), Daniel Lefebvre (Équipe lavalloise nouvelle) et le maire sortant, Gilles Vaillancourt (Parti du ralliement officiel). Elle, c'est Marie-Josée Bonin (Option Laval). Ces aspirants maires cultivent les plus nobles intentions du monde: servir les concitoyens avec lesquels ils vivent dans un petit jardin au nord de Montréal. N'en déplaise aux principaux artisans de cette campagne, Laval demeure encore un amalgame de villages éparpillés totalisant 350 000 personnes. Il n'y a pas si longtemps, l'île Jésus était constituée de 14 entités distinctes, toutes fusionnées par un décret gouvernemental en 1965. Trente-deux ans plus tard, ces villages conservent

leur personnalité, leurs charmes et leurs défauts. Cette réalité contribue à façonner le caractère unique de l'île.

À l'aube du changement de millénaire qui a frappé l'inconscient politique des partis en campagne, Laval se cherche. Elle s'affranchit inexorablement du titre de banlieue de Montréal qui lui revient depuis sa naissance officielle. Mais elle n'est pas encore tout à fait une ville. De multiples tournées à travers les rues de cette cité que boudent les citadins soi-disant «branchés» ont permis d'entrevoir cette crise existentielle si typique à la trentaine.



Brian Myles

D'un côté, Laval est en croissance; le maire Vaillancourt ne manque jamais une occasion de le répéter. La population de cette île-ville devrait franchir le cap des 400 000 âmes vers 2010. En 1991, les Lavallois occupaient encore à 52,9 % un emploi sur l'île de Montréal. Par contre, 38,5 % de la main-d'œuvre lavalloise bossait sur l'île Jésus. Laval compte par ailleurs des équipements à vocation régionale comme le Centre de la nature et le controversé Cosmodôme qui, au-delà de ses débordements financiers, a suscité la convoitise de certaines municipalités de la rive sud et de l'île de Montréal. Des réalisations récentes comme le Parc de haute technologie sont tout à l'honneur des Lavallois. Ces éléments parmi tant d'autres contribuent à façonner le «visage ville» de Laval.

Mais d'un autre côté, la structure monolithique d'une institution aussi fondamentale que le conseil municipal ne sert en rien les intérêts des Lavallois. L'élection répétée de candidats majoritairement issus d'un même parti ne reflète par ailleurs pas les particularités de chacun de ces villages encore bien vivants.

Lors du scrutin de novembre 1993, 23 candidats du PRO de Gilles Vaillancourt avaient gagné les 24 sièges disponibles au conseil. En 1989, lors de son premier mandat à la mairie, M. Vaillancourt s'était amené à l'hôtel de ville avec une majorité identique. En 1985, Claude U. Lefebvre et l'équipe du PRO avaient encore rallé 23 des 24 sièges au conseil.

Il faut remonter aux élections de novembre 1981 pour retrouver un certain équilibre au conseil. Le PRO de M. Lefebvre, qui en était à ses premiers balbutiements, avait pris le pouvoir avec 13 des 24 sièges disponibles. L'Équipe Paiement, déchu, avait gardé 11 districts.

Au cours des 12 dernières années, l'opposition avait ceci de folklorique qu'elle était incarnée par le seul et unique Maurice Clermont, conseiller de Saint-Vincent-de-Paul, aujourd'hui candidat de l'ELAN. Yves Gratton, aujourd'hui candidat à la mairie, était venu gonfler (l) les rangs de l'opposition en 1995 en rompant avec le PRO.

Cet état des choses est incompatible avec la soif des candidats de faire de Laval le «modèle dont rêve le Québec», le «laboratoire urbain» de la province, le «modèle des années 2000» et tutti quanti.

La pluralité des idées est en quelque sorte l'avalée des Lavallois. Lorsqu'un maire et son équipe sont portés aux nues avec une majorité écrasante, peu importe l'âge, la transparence inhérente à un exercice démocratique sain risque toujours d'être engloutie par les velléités du pouvoir.

À l'heure où les quatre partis tentent de canaliser le plus grand nombre de votes à leur avantage, il est à souhaiter que l'électorat lavallois se choisisse une opposition.

L'entrée d'une opposition véritable par la grande porte coulissante de l'hôtel de ville permettrait peut-être de faire taire les rumeurs de collusion du pouvoir, de gestion opaque et de politisation de l'appareil municipal qui ressurgissent de temps à autre à Laval. Une opposition forte forcera l'administration municipale à rendre des comptes et les critiques permettront à l'équipe au pouvoir de corriger le tir au besoin.

Dimanche, les Lavallois ont le pouvoir d'élire en masse les candidats d'un même parti, contribuant ainsi au couronnement d'un énième roitelet, quelle que soit son identité. Les électeurs ont également le choix de semer les germes de la diversité pour que fleurisse une saine vie démocratique à travers le béton de Laval.

MONTREAL

Montréal regarnit son réseau de bibliothèques, page A 3



ÉCONOMIE

La Cour d'appel déboute Métro-Richelieu, page B 2

ACTUALITÉS

Shirley Thomson dirigera le Conseil des arts du Canada, page A 4

Sols contaminés

LaSalle a été victime d'un flou juridique

Le maire Leduc entend mettre fin aux pratiques de Cintec

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Des quantités importantes de sols contaminés contenant des produits toxiques en concentrations supérieures de plusieurs centaines de fois aux normes du Règlement sur les déchets dangereux ont été enfouies dans la cellule de la société Cintec, à LaSalle, confirment des documents et des témoignages obtenus hier par *Le Devoir*.

Ces enfouissements ont ultimement été autorisés par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) selon lequel la réglementation sur les déchets dangereux ne

s'applique pas aux sols contaminés même s'ils contiennent des concentrations de toxiques, souvent cancérigènes et mutagènes, en concentrations supérieures aux normes du règlement visant les déchets dangereux.

Le débat juridique sur cette question — car il n'y a pas unanimité sur l'interprétation du MEF — cessera d'un coup le 1er décembre car Québec entend désormais exclure nommément les sols contaminés du nouveau règlement sur les «matières» dangereuses, un concept qui devait élargir le règlement québécois pour le mettre au niveau de ceux des autres provinces. Dès lors, les sols contaminés des autres provinces, qui ne font pas de distinction

entre sols, déchets et matières dangereuses et qui les jugent strictement selon leur toxicité, pourront aboutir légalement dans les sites québécois, sauf peut-être à LaSalle, où le maire Michel Leduc, renversé par l'interprétation du MEF et des vérificateurs privés de Cintec, affirme qu'il utilisera son veto pour éviter à ses citoyens un héritage aussi piégé.

C'est le maire Leduc lui-même qui a fait rechercher et remis au *Devoir* les documents démontrant que la firme SNC-Lavalin Environnement, le consultant payé par Cintec

VOIR PAGE A 8: LASALLE

Tambours et trompettes pour Jiang Zemin



WIN MCNAMEE REUTERS

LE PRÉSIDENT chinois Jiang Zemin et le président américain Bill Clinton observent le défilé de joueurs de tambour vêtus à la mode coloniale pendant les cérémonies d'accueil à la Maison-Blanche. Le président Clinton a reçu le président Jiang et en a appelé pour une consolidation de leurs liens et une discussion ouverte sur les différences entre les deux pays. Des militants pour la défense des droits de l'homme ont aussi accueilli la visite du président chinois... mais d'une façon moins enthousiaste. Nos informations en page B 5.

Le retour à la vie communautaire?

Des forums organisés dans 50 communautés du Québec s'attaquent à la dégradation du tissu social

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

«J'ai vécu à Montréal durant quelques années, sans connaître mes voisins. Jarret-Bois, Beauceron d'origine, j'étais habitué à des dynamiques sociales plus larges», fait remarquer M. Rodrigue pour illustrer la dégradation du tissu social de la communauté, à laquelle on assiste depuis quelques années.

Ainés vieillissants, chômeurs, assistés sociaux, adolescents laissés à eux-mêmes et délinquants, ils sont souvent seuls et vivent chacun de leur côté. Coupés du monde, enfermés dans leurs appartements respectifs, ne se connaissant pas les uns les autres, ces citoyens se sentent impuissants, à la remorque de décisions qui viennent

d'ailleurs, de très loin de là, ou en attente de décisions qui ne se prennent pas. Les forums sur le développement social, amorcés ce mois-ci sous l'impulsion du Conseil de la santé et du bien-être dans 50 communautés du Québec, ont pour but de redonner à tout ce monde du pouvoir sur leur vie, le droit et la possibilité de participer à la vie publique.



Norbert Rodrigue

«Il y a quelques années, lorsque tu allais voir ta sœur malade à l'hôpital, tu ne touchais pas à ta sœur, d'autres gens s'occupaient d'elle. Maintenant, les gens prennent une place plus grande auprès des malades», constate M. Rodrigue. Est-ce que c'est un désengagement de l'État, je ne sais pas... N'est-ce pas plutôt revenir à une certaine

VOIR PAGE A 8: VIE COMMUNAUTAIRE

Commissions scolaires linguistiques

Québec fait volte-face

Brassard et Marois vont à Ottawa pour défendre la position du gouvernement

MARIO CLOUTIER
MANON CORNELLIER
LE DEVOIR

Après avoir refusé la semaine dernière l'invitation de se rendre à Ottawa pour expliquer la position du Québec dans le dossier des commissions scolaires linguistiques, le gouvernement Bouchard a fait volte-face hier. Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Jacques Brassard et sa collègue de l'Éducation Pauline Marois seront à 15h30 à Ottawa aujourd'hui afin d'expliquer le consensus québécois sur cette question. Ils seront accompagnés des députés libéraux Jean-Marc Fournier et François Ouimet.

«On veut mettre toutes les chances du côté du Québec parce qu'on le veut, l'amendement, a expliqué hier le ministre Brassard. On a fait preuve jusqu'à maintenant de toute la bonne foi dans ce domaine. On veut l'amendement et l'Assemblée nationale veut l'amendement.»

Le responsable des Affaires intergouvernementales s'est dit déçu de la tournure des débats au sein du comité mixte des Communes. Parlant de «dérive des délibérations» et de «déformation grossière des faits et de la réalité québécoise, susceptible de compromettre sérieusement l'amendement sollicité par l'Assemblée nationale», il a précisé le message que Mme Marois et lui avaient l'intention de transmettre aux élus fédéraux et aux sénateurs du comité mixte.

«On va leur expliciter, leur décrire de la façon la plus explicite possible le consensus au Québec sur la nécessité d'implanter les commissions scolaires linguistiques. Ça ne semble

VOIR PAGE A 8: VOLTE-FACE

Entretien avec Javier Solana

L'OTAN s'oppose à la partition de la Bosnie

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Ottawa — L'OTAN va prendre tous les moyens à sa disposition pour empêcher la partition ethnique de la Bosnie. Au cours d'une entrevue au *Devoir* hier, le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a souligné que le partage de la Bosnie en mini-États ethniques serait «catastrophique du point de vue moral et dangereux du point de vue stratégique».

Le secrétaire général de l'Alliance atlantique et les 16 ambassadeurs constituant le conseil permanent de l'OTAN étaient de passage hier à Ottawa pour une visite officielle.

M. Solana et les ambassadeurs ont rencontré le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, ainsi que le ministre de la Défense, Art Eggleton. Ils ont également assisté à une réunion des commissions parlementaires de la Défense et des Affaires étrangères. Dans la soirée, ils se sont envolés pour Washington où ils doivent rencontrer aujourd'hui et demain des officiels américains ainsi que des membres du Congrès.

Le voyage en Amérique du Nord de M. Solana et des 16 ambassadeurs a pour objectif de prendre le pouls des autorités politiques et des médias sur deux questions qui ne manquent pas d'attirer l'attention de l'opinion publique l'an prochain: le processus d'élargissement de l'Alliance atlantique à trois pays d'Europe orientale et le maintien ou le retrait de la force de l'OTAN en Bosnie.

Sur la question de l'élargissement, le secrétaire général estime que la décision, adoptée à Madrid en juillet, d'accueillir en son sein dès 1999 la Pologne, la Hongrie et la République tchèque fait consensus, tant en Europe qu'en

VOIR PAGE A 8: OTAN

MÉTÉO

Montréal
Ciel variable.
Max: 7 Min: 2

Québec
Nuageux
avec éclaircies.
Max: 5 Min: -2
Détails, page B 4

INDEX

Agenda B 6 Les sports B 5
Annonces B 6 Le monde B 4
Avis publics B 4 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 6
Économie B 2 Politique A 5
Editorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com



LA
 Vie
 est un
 pique-nique
 où il n'y a
 jamais
 jamais
 de
 téléphone
 public.



Même quand on s'amuse, un téléphone sans fil peut être très, très pratique. Surtout s'il vous offre une couverture immédiate d'un océan à l'autre comme le téléphone SCP Clearnet. Et comme vous n'avez aucuns frais de mise en service à payer, aucun contrat à signer, une garantie « argent remis » de 30 jours sur le téléphone et des forfaits mensuels incluant 100 minutes de temps d'appel pour aussi peu que 20 \$, le SCP Clearnet est beaucoup moins cher à utiliser qu'un cellulaire. Qu'attendez-vous ? Le futur est simple.

20\$ par mois
 100 minutes en tout temps

30\$ par mois
 100 minutes en tout temps
 + illimité les fins de semaine

clearnetTM

scp

numérique



Appelez le 1 888 CLEARNET™ (1 888 253-2763) ou visitez notre site web au www.clearnet.com pour plus de détails. Vendu à la boutique Clearnet située au 950, rue Ste-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants de :



FUTURE SHOP



LE DEVOIR

MONTREAL

Bibliothèques publiques

32 000 volumes pour regarnir les rayons

Grâce à une aide supplémentaire de Québec, la Ville de Montréal pourra rattraper un peu de son retard

Québec accorde cinq millions de dollars supplémentaires à l'achat de nouveaux livres dans les bibliothèques publiques. La Ville de Montréal bénéficie du nouveau programme à hauteur de 750 000 \$ mais accuse tout de même un retard d'importance par rapport à la moyenne québécoise de 2,1 livres par habitant.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Malgré ses difficultés à boucler l'exercice financier en cours, la Ville de Montréal ajoutera 32 000 nouveaux livres sur les tablettes de son réseau de bibliothèques grâce à une aide supplémentaire du ministère de la Culture et des Communications.

Le comité exécutif de Montréal a adopté hier une résolution pour dénicher 250 000 \$ qui n'étaient pas prévus à l'origine au budget du Service de la culture et qui s'ajoutent aux 750 000 \$ alloués par le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ). Montréal profite ainsi du programme spécial de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques offert par le MCCQ à l'ensemble des municipalités du Québec.

La responsable politique du dossier culturel au comité exécutif, Johanne Lorrain, ne cachait pas hier son enthousiasme. D'ici le 31 mars 1998, le Service de la culture de Montréal achètera ainsi pour un million de dollars de nouveaux documents, soit 32 000 livres, périodiques, cédéroms et disques compact. «Notre objectif est de rejoindre la moyenne québécoise», a précisé Mme Lorrain.

Sur ce plan, Montréal connaît un retard majeur. La moyenne québécoise se situe à 2,1 livres par habitant alors qu'en Ontario, les bibliothèques publiques disposent de trois livres par habitant. Pour que la métropole puisse prétendre atteindre la moyenne québécoise, il faudrait qu'elle acquière 132 000 livres par année. Or, en 1997, la Ville de Montréal n'achètera que 84 000 livres, y compris l'aide supplémentaire accordée, ce qui représente un peu moins d'un livre par habitant.

Pierre Bourque avait pourtant fait du développement du réseau des bibliothèques montréalaises un engagement électoral majeur en 1994. Mais les chiffres démontrent clairement que les budgets d'acquisition de livres ont stagné sous son administration par rapport à la précédente. Au cours des cinq dernières années, le budget s'est maintenu autour de trois millions en comptant le soutien financier du MCCQ.

En 1997, 2,9 millions en achats étaient prévus; un million s'ajoute, dont la moitié servira exclusivement

à doter les bibliothèques à venir dans Pointe-aux-Trembles et Ahuntsic d'une collection de base.

L'aide financière de Québec représente 75 % du budget d'acquisition de documents et s'ajoute au programme habituel qui prévoit une participation gouvernementale de 50 %. Il s'agit d'un programme récurrent annoncé lors du budget provincial de mars dernier. Des cinq millions prévus, quatre sont destinés aux bibliothèques publiques autonomes et un million pour les bibliothèques des très petites municipalités.

Ces cinq millions s'ajoutent au programme de base qui représente quelque 12 millions en investissements gouvernementaux par année, soit dix millions pour les seules bibliothèques des grandes municipalités. Pour être admissibles au programme supplémentaire, les villes devaient rencontrer deux critères: avoir moins de trois livres par habitant ou se situer en deçà de l'indice moyen (100) de richesse foncière. Du coup, 27 municipalités, dont Côte-Saint-Paul et Beaconsfield, dans la banlieue ouest de l'île de Montréal, ont été exclues du programme.

Les bibliothèques n'ont toutefois aucune obligation d'acheter des livres québécois, par exemple. «Ce n'est pas une mesure qui est destinée aux maisons d'édition québécoises mais qui, par la bande, les favorise beaucoup. On établit à 30 % les achats des bibliothèques publiques du Québec qui y sont faites», affirme l'attaché de presse de la ministre Louise Beaudoin, Martin Roy.

Ce dernier souligne d'ailleurs que ce soutien financier supplémentaire n'est pas étranger à la politique de la lecture que la ministre doit présenter dans les prochains mois et qui visera à redonner le goût de lire aux Québécois. Il est également lié aux intentions gouvernementales de créer une Grande Bibliothèque.

Si d'aucuns voyaient dans ce projet majeur (75 millions) uniquement un investissement dans le béton, M. Roy ne manque pas l'occasion de souligner l'apport au secteur des livres par le programme supplémentaire d'acquisitions. «Les opposants au projet seront confondus. L'augmentation des budgets d'acquisition de documents dans les bibliothèques publiques en est la preuve», fait valoir Martin Roy.

Gaz paralysant



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'EST le bris d'une conduite de gaz naturel qui est à l'origine de l'interruption de nombreuses activités dans l'est de Montréal, hier matin. Une vingtaine de résidents et les occupants de six commerces ont dû être évacués et le métro a été paralysé pendant quelques heures. La conduite de gaz naturel a été brisée lors de travaux de forage.

Commission d'enquête Poitras

Isabelle croit savoir d'où vient le tract injurieux

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

L'enquêteur Hilaire Isabelle est convaincu que la photo frontispice du tract injurieux et anonyme ayant circulé dans les rangs de la Sûreté du Québec (SQ), au début d'octobre 1995, provenait du service de la répression du banditisme dirigé à ce moment-là par Michel Arcand et qui était, à ce titre, responsable de l'enquête sur le clan Matticks et du procès pour importation de 26,5 tonnes de haschisch.

«L'accès à la photo de Mario Simard qui apparaissait sur le tract est très restreint. J'avais l'impression que c'était la photo d'agent d'infiltration de M. Simard. A ma connaissance et selon mon expérience, il n'y a personne qui a cette photo qui se trouve dans des bureaux sous clé sous le contrôle de M. Arcand et de quelques-uns de ses sergents», a déclaré M. Isabelle, hier, devant la commission Poitras qui enquête sur la SQ.

Il importe de signaler que, dans les jours précédents l'émission du tract en question, l'agent Mario Simard (qui a participé aux perquisitions chez les Matticks) avait consenti à collaborer à l'enquête interne et avait reconnu s'être parjuré au procès des Matticks, sous la pression de collègues policiers, relativement à des éléments de preuve.

M. Isabelle a émis ces commentaires, hier, alors qu'il était interrogé par M. Marc-André Blain, l'avocat de Michel Arcand, qui cherchait à savoir ce qu'avait fait ce dernier pour nuire à l'enquête interne demandée par le directeur général Serge Barbeau sur les bavures policières survenues dans l'enquête sur le clan Matticks et par la suite au procès qui a suivi.

Pour ce qui est du tract lui-même, qui fait quatre pages, M. Isabelle croit qu'il provenait des enquêtes criminelles, de la Direction du crime organisé.

On peut y lire, entre autres, plusieurs attaques visant le ministre d'alors de la Sécurité publique, Serge Ménard, responsable de la SQ, dont celle voulant que «le ministre Ménard est le grand ami des assassins du caporal Lemay de la SQ».

On y indique également qu'«à l'approche du référendum du 30 octobre 1995, les membres de la SQ se font encore éclabousser par des décisions politiques [l'enquête du coroner Gilbert, l'affaire des plants de marijuana à Oka]. Le ministre demande au directeur Barbeau une enquête complète sur une erreur faite [relativement aux Matticks], erreur qui facilitait le travail de la juge de remettre en liberté des bandits millionnaires qui font la pluie et le beau temps sur le port de Montréal».

Plusieurs questions sont ensuite soulevées. «Que peut penser un enquêteur de la SQ qui sait que son ministre de la Sécurité publique demande à son homme de main Barbeau de faire entreprendre une enquête sur les agissements de certains enquêteurs et leurs supérieurs [des officiers] dans le dossier des frères Matticks?»

À la dernière page, les auteurs débattent allégrement sur les enquêteurs Hilaire Isabelle, Louis Boudreau et Bernard Arsenault et leur superviseur Gilles Saint-Antoine, un

directeur général adjoint.

Outre les soupçons de M. Isabelle relativement à l'origine de la photo, l'enquêteur estime que M. Arcand a cherché à nuire à son enquête en fournissant des informations «très superficielles» sur les responsabilités de chacun de ses subalternes.

«Étant donné qu'il était le gérant de l'enquête Matticks, le gérant du procès, il rencontrait régulièrement ses gens, mais il n'est pas allé à fond relativement aux problèmes survenus en cours de procès», a soutenu M. Isabelle.

Quand Michel Arcand a été nommé responsable de l'escouade Carcajou chargé de faire la lutte aux môtards criminels, en octobre 1995, M. Isabelle y a vu l'influence de M. André Dupré, directeur général adjoint et à la direction des enquêtes criminelles dont Michel Arcand «était très très proche». «Il y avait un problème de gestion grave dans le dossier Matticks géré par Michel Arcand. Le directeur Barbeau était au courant de ça mais il est quand même nommé à Carcajou», a ajouté M. Isabelle.

Requête en accréditation syndicale

Défaite de McDonald's en Cour d'appel

LA PRESSE CANADIENNE
ET LE DEVOIR

La Cour d'appel du Québec a rejeté hier la requête de la chaîne de restaurants McDonald's qui conteste l'impartialité du commissaire du travail chargé d'examiner la requête en accréditation syndicale déposée par les employés du restaurant McDonald's de Saint-Hubert, sur la rive sud de Montréal.

La Cour d'appel confirme ainsi la décision de la Cour supérieure qui, le 3 juillet dernier, avait débouté McDonald's. Le commissaire du travail, André Bussièrès, reprendra donc dès demain ses audiences publiques sur la demande de syndicalisation.

La requête en accréditation a été déposée le 18 février dernier par le syndicat des Teamsters-FTQ, en vue de représenter les 62 salariés du restaurant McDonald's de Saint-Hubert.

Plus de 80 % des salariés du restaurant ont signé leur carte d'adhésion au syndicat qui, s'il est reconnu, sera le premier à s'implanter dans un McDonald's au Québec et au Canada.

Par ailleurs, la même section locale des Teamsters parraine l'accréditation syndicale d'un premier restaurant de la chaîne de gastronomie végétarienne Le Commensal. La requête, qui vient d'être déposée au ministère du Travail, a été faite au nom d'une trentaine de salariés du restaurant du boulevard Taschereau, à Greenfield Park, sur la rive sud de Montréal.

D'autres restaurants de la chaîne, qui compte une dizaine d'établissements dans la région de Montréal, pourraient se joindre au restaurant de Greenfield Park à la suite de la campagne de syndicalisation.

E N B R E F

Lamarre n'est pas décidé

(Le Devoir) — D'ici Noël, la décision d'Yvon Lamarre, candidat pressenti à la mairie de Montréal, sera prise. C'est ce que l'ancien bras droit du maire Jean Drapeau a indiqué hier soir à son arrivée à une fête célébrant

les vingt ans de carrière politique du conseiller municipal Germain Prigent. «Quand je serai prêt à l'annoncer, je le ferai», s'est borné à dire M. Lamarre.

NOUVELLE PARUTION!

La décentralisation



Vincent LEMIEUX

Diagnostic, n° 24

La remise en question de l'État et le scepticisme envers l'action des gouvernements expliquent que la centralisation ait été contestée et que la décentralisation soit apparue comme une solution de rechange.

Après avoir défini les différents types de décentralisation et les principes auxquels ils obéissent, Vincent Lemieux discute, de façon comparative, de la décentralisation des compétences, des sources de financement et des postes d'autorité. Il présente aussi les critères qui permettent d'évaluer les différents types de décentralisation et s'attarde particulièrement à la décentralisation politique.

132 pages • 14,95 \$



EN VENTE
CHEZ VOTRE LIBRAIRE ou
aux Presses de l'Université Laval
Tél. (418) 656-7381
Télééc. (418) 656-3305



«On mangera du gâteau!»

Il y a un an déjà que nous avons emménagé dans notre nouveau local au 1050, avenue Laurier Ouest et ça, ça vaut la peine d'être fêté!

Venez faire un tour
LE SAMEDI 1^{ER} NOVEMBRE.
Il y aura du café et du gâteau pour tout le monde!

Nous avons invité un
PICKPOCKET PROFESSIONNEL
de 10 h à 16 h.

Et notre cher fondateur
ALEX TILLEY
sera de la partie de 13 h à 16 h et serait très heureux de vous rencontrer.

Si vous désirez faire
autographier votre chapeau,
Alex le fera avec plaisir.
Il vous remettra même
UNE PIÈCE DE 10¢,
pour vous remercier de
l'honneur que vous lui faites.

Au plaisir de vous accueillir
en ce jour mémorable!

Tilley Endurables
1050, avenue Laurier Ouest
(514) 272-7791

TOUT NOUVEAU

MATHOPHILIE
416 TOME 2

Manuel 416, tome 1
Manuel 416, tome 2
Manuel 436, tome 1
Manuel 514, tome 1

Directrice de collection et auteure:
Louise Lafortune Ph.D.

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprivoisent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection MATHOPHILIE tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection MATHOPHILIE répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

Siège social:
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca

Le Monde dans tous ses états

L'ÉTAT
DU MONDEL'ÉTAT
DU MONDELe seul annuaire économique
et géopolitique mondialUn bilan de l'année des 225 pays du monde,
et une chronologie généraleDes analyses thématiques des tendances
planétaires actuelles

704 pages, 27,95 \$

Annuaire économique
et géopolitique mondial
La Découverte/BoréalTexte
inédit
1997

LE DEVOIR

CKAC 730
RADIO MEDIA
Le pouvoir des motsBoréal
Qui m'aime me lise.

• LES ACTUALITÉS •

Mort de René Lévesque

Trois jours d'activités pour le 10^e anniversaireMARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Quatre activités importantes en trois jours viendront souligner à compter d'aujourd'hui, à Québec et à Montréal, le dixième anniversaire de la mort de l'ancien premier ministre René Lévesque. Les activités commenceront à 16h15 aujourd'hui à la basilique de Québec lors d'une cérémonie de commémoration en présence de Corinne Côté-Lévesque et du premier ministre Lucien Bouchard qui prendra la parole.

Le chef de l'opposition libérale, Daniel Johnson, ne sera pas présent à la basilique puisqu'il s'était déjà engagé à participer à une activité de financement de son parti à Montréal. Personne d'autre ne représentera le Parti libéral à cette activité organisée par la Commission de la capitale nationale.

La cérémonie comprendra d'abord des lectures de textes écrits par ou sur René Lévesque. La deuxième partie verra l'ensemble de Québec les Violons du Roy interpréter le Requiem de Mozart.

Également aujourd'hui, l'Assemblée nationale adoptera une motion pour souligner cet anniversaire. Les travaux parlementaires seront ensuite ajournés.

Demain matin à 9h30, le vice-premier ministre et ministre des Finances Bernard Landry ira déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de René Lévesque au cimetière Saint-Michel de Sillery.

Demain, lors d'un cinq à sept qui aura lieu à la permanence du Parti québécois à Montréal, le premier ministre Bouchard prendra à nouveau la parole pour souligner le dixième anniversaire de la mort du fondateur de sa formation politique. Enfin, samedi soir au Spectrum de Montréal, plusieurs politiciens et artistes se réuniront pour rendre un autre hommage à René Lévesque. Parmi eux, on devrait retrouver les Bernard Landry, Marie-Claire Séguin et Gilles Vigneault.

D'autres événements souligneront la vie et la carrière politique de René Lévesque au cours du mois de novembre dans certaines circonscriptions électorales et institutions scolaires de régions du Québec reliées à la vie de l'ancien premier ministre. Les lieux et les dates de ces activités seront confirmés au cours des prochaines semaines.

EN BREF

Non au projet Marois

(Le Devoir) — Quelque 5000 enseignants montréalais, dont 4000 membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, ont signé une pétition pour s'opposer aux réformes scolaires de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois. Les représentants des enseignants doivent déposer cette pétition demain auprès du ministre responsable de la métropole, Robert Perreault. À quelques semaines du dépôt du projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, les enseignants veulent rappeler au gouvernement que certains aspects de la réforme, notamment la composition et le rôle des futurs conseils d'établissement, ne leur conviennent pas. Mais ce n'est pas tout. L'opposition s'étend également aux changements annoncés dans l'organisation des matières d'enseignement. Le porte-parole de l'Alliance, Yves Parenteau, a notamment précisé hier que l'augmentation du temps consacré au français et aux mathématiques ne vaudra pas grand-chose si elle n'est pas accompagnée d'une révision des programmes de ces matières, notamment en français, pour réintroduire la grammaire et la syntaxe. En plus de l'Alliance de Montréal, les signataires de la pétition proviennent du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal, du Syndicat des enseignants de Le Royer et du Syndicat de l'enseignement de Sault-Saint-Louis.

Sang: une réforme risquée

(PC) — La réforme du système sanguin au Québec n'augure rien de bon, selon la section québécoise de la Société canadienne d'hémophilie (SCHQ). «Si on va de l'avant avec la réforme telle que proposée, nous craignons de finir avec la même sorte de système qu'on avait dans les années 1980. Et, en plus, avec un système indépendant des autres provinces, ça soulève des risques supplémentaires», a déclaré hier le directeur de la SCHQ, David Page, devant la commission parlementaire des Affaires sociales qui étudie le projet du ministre de la Santé Jean Rochon de créer une agence du sang québécoise.

Le Conseil des arts n'est plus orphelin
Sheila Copps a désigné Shirley Thomson comme directrice générale

Comme pour fêter le 40^e anniversaire du Conseil des arts du Canada, les cadeaux se multiplient: moins d'une semaine après avoir appris qu'il serait doté d'un fonds supplémentaire de 25 millions de dollars, le CAC respire encore mieux depuis hier puisqu'on lui a annoncé la venue prochaine d'une nouvelle directrice, Shirley L. Thomson, pour occuper le poste laissé vacant par Roch Carrier.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Dès janvier prochain, la directrice du Musée des beaux-arts du Canada, Shirley L. Thomson, passera à la gouverne du Conseil des arts du Canada, a annoncé hier la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps.

Après avoir alimenté plusieurs fois la rumeur au cours des derniers mois, ce fait est devenu nouvelle hier alors que la ministre Copps, responsable de cette nomination, a désigné Mme Thomson à titre de directrice du CAC, resté sans directeur depuis le départ de Roch Carrier en mai dernier.

Shirley Thomson aura donc occupé le poste de directrice du MBAC pendant dix ans (deux mandats consécutifs) après avoir été secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'UNESCO (une agence du Conseil des arts du Canada) et aussi directrice du Musée McCord, à Montréal.

Après quelques jours de réflexion, Mme Thomson a

donc accepté le poste de directrice du CAC, un mandat qui commencera le 1^{er} janvier prochain pour une durée de trois ans. «Je veux écouter beaucoup nos artistes et évidemment étudier la programmation déjà en place, tâter le terrain au tout début», explique Mme Thomson lorsqu'on lui demande comment elle entretient ses prochaines fonctions, ajoutant qu'en mars prochain, elle pourra donner un son de cloche davantage précis.

«C'est toujours beaucoup de dire que nous arrivons dans un contexte facile pour les arts, parce que par la nature même des arts, ce sont souvent des questions assez compliquées où rien n'est tellement facile, mais je dois dire que c'est très encourageant de voir que le gouvernement du Canada a pensé consacrer 25 millions de dollars de plus au budget du CAC», a affirmé Mme Thomson, faisant ainsi allusion au financement supplémentaire annoncé la semaine dernière, un octroi permanent sur lequel le CAC pourra toujours compter.

«C'est un geste qui souligne le rôle du gouvernement dans la défense de l'esprit créateur du pays et on a toujours eu besoin de cet appui à travers l'histoire. Pour ma part, je préfère que ce soit mon gouvernement qui appuie les artistes.»

Née en 1930, à Walkerville, en Ontario, Mme Thomson est titulaire d'un doctorat en histoire de l'art de l'Université McGill en plus d'une maîtrise de l'Université du Maryland dans le même domaine. A son tableau d'honneurs figure depuis 1994 une nomination à titre d'officier de l'Ordre du Canada.

L'actuelle directrice du MBAC estime que le mandat qui l'attend est «énorme» et «exaltant». Au cours des pro-

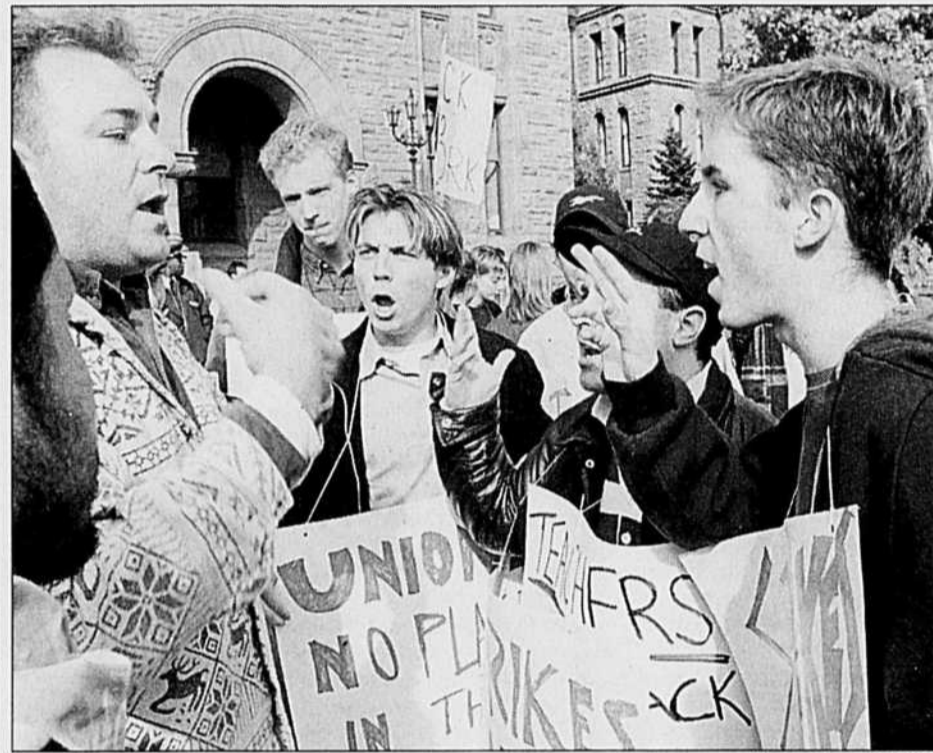
chaines semaines, Mme Thomson devra rencontrer à quelques reprises ses nouveaux collègues et se plonger dans le mandat et les activités régulières du CAC.

Si cette nomination a calmé l'affolement de la machine à rumeurs, elle ne l'a pas pour autant complètement arrêté. En effet, en tête de liste des potins les plus en circulation demeure toujours la possible nomination de l'actuel directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, Pierre Théberge, à la tête de son pendant canadien. Dans les coulisses du secteur muséal, on chuchote même que parmi les candidats pressentis pour remplacer M. Théberge figure l'actuel directeur du Musée du Québec, John Porter. Le nom du nouveau directeur du MBAC ne sera pas connu avant quelques semaines, a-t-on précisé hier au cabinet de la ministre Copps. «Et le nom de M. Théberge fait partie d'un groupe de candidats pressentis, il n'est certainement pas le seul», a affirmé hier l'attachée de presse de la ministre, Cate McCready.

Interrogée à ce sujet également, Shirley L. Thomson a catégoriquement nié avoir elle-même annoncé, lors d'un récent passage à Québec, l'arrivée prochaine de M. Théberge au MBAC, ni dans un contexte officiel, ni même à la faveur de conversations privées (à ce sujet, voir la chronique de Stéphane Baillargeon en page B8).

On se rappellera que l'écrivain Roch Carrier, prédécesseur de Mme Thomson, avait été nommé à la direction du CAC à l'été de 1994. Son passage, fort bien reçu par le milieu artistique, s'est terminé en mai dernier. Depuis ce temps, le CAC errait sans direction.

Prise de bec



ANDY CLARK REUTERS

UN PETIT groupe d'étudiants opposés à la grève des enseignants ontariens ont discuté avec leurs professeurs à l'extérieur des murs de Queen's Park à Toronto, hier. Les étudiants demandaient à leurs enseignants de retourner en classe et de mettre fin à leur grève qui dure depuis trois jours. Environ 126 000 enseignants à travers la province ont déserté les écoles, laissant plus de deux millions d'élèves à la maison. Le gouvernement ontarien a officiellement exhorté la cour de mettre fin au plus important débrayage d'enseignants au Canada, mais même le ministre de l'Éducation a admis qu'il pourrait y avoir d'amères conséquences si les enseignants sont forcés à revenir au travail. Si l'injonction est retenue, l'école pourrait reprendre dès lundi.

Rochon doit répondre aux citoyens, dit la CSN

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La CSN estime que le ministre de la Santé, Jean Rochon, a effectué un bilan factice de la réforme amorcée il y a trois ans et qu'il doit répondre aux moult questions soulevées lors de sa tournée du Québec avant de pousser plus loin cette réforme.

Le président de la centrale syndicale, Gérald Larose, a tracé son propre bilan, hier, de la tournée de consultation effectuée par le ministre Rochon dans les 16 régions du Québec au cours du mois d'octobre.

M. Larose estime que la consultation menée par le ministre était d'abord une «opération d'endiguement» davantage destinée à rassurer la population qu'à dresser le bilan réel de l'état du réseau de santé québécois. «Le vrai bilan reste à faire. Quel est le degré de satisfaction des usagers et de ceux qui sont en attente de services? On les transformations nous ont-elles menés, quel est l'état des ressources? Ça peut nous faire craindre que ces rendez-vous servent d'écran à une deuxième phase de transformation du réseau qui se révèle encore plus exigeante que la première», a fait valoir M. Larose. Selon la CSN, le ministère de la Santé doit poser un bon diagnostic avant de s'engager dans toute nouvelle phase de transformation pour éviter «l'improvisation et la gestion échevelée» des trois dernières années.

Pour la centrale, qui a d'ailleurs fortement critiqué la tournée ministérielle, le second souffle de la transformation ne pourra pas se faire sans injection de fonds dans le

secteur de la santé, et cela, pour reconstruire et remettre en piste les services qui ont été passablement affectés depuis trois ans.

Mais lors d'une prochaine phase, la CSN souhaite surtout que Québec mette un frein à la privatisation du réseau. Une privatisation qui s'amorce en douce et ouvre la porte à un système à deux vitesses, croit Gérald Larose. «Le financement public est passé sous la barre des 70 % alors que la moyenne canadienne est de 67,8 %, celle de la France 78 %, celle du Royaume-Uni 84 % et celle de la Suède 84 %. Il faut arrêter ce glissement», a tranché le président de la CSN.

Selon Marc Laviolette, vice-président de la CSN, certains mouvements vers la privatisation ont été amorcés, quoi qu'en dise le ministre Rochon. Le nouvel organisme, né de la fusion du CLSC, de l'hôpital et du centre d'accueil du Pontiac dans l'Outaouais, vient de lancer un appel d'offres pour la prise en charge par le secteur privé de ses services d'alimentation et de buanderie. «La privatisation est bel et bien commencée. Ou bien le ministre n'est pas au courant, ou il ne dit pas la vérité», a-t-il affirmé.

Par ailleurs, le président de la CSN conclut que le ministre Rochon dérape quand il juge que les médias ont noirci l'image de la réforme auprès du public. «C'est la preuve que le ministre ne peut endiguer ce qu'il a déclenché. Quant à nous, nous sommes des observateurs privilégiés du réseau; on sait ce qui s'y passe. On partage des vues communes avec Québec, mais pas la façon dont [la réforme] se fait», a conclu M. Larose.

Droits de l'homme: les libéraux critiquent Bouchard

Québec (PC) — Même s'il n'entend pas faire de son voyage en Chine une croisière pour les droits de l'homme, Lucien Bouchard estime que le Québec doit «accompagner» les Chinois dans leur démarche vers la démocratie.

Le premier ministre s'adressait aux libéraux qui lui reprochaient hier de mettre de

côté la promotion des droits de l'homme au profit des intérêts économiques du Québec. Cet «accompagnement» rappelle évidemment l'expression qui a servi le président français Jacques Chirac à Lucien Bouchard lors de son récent voyage à Paris. «La France accompagnera le Québec dans ses choix», avait dit le président français.

Que le Québec accompagne maintenant la Chine a évidemment fait sourire les libéraux de Daniel Johnson. La députée libérale Fatima Houada-Pepin a rappelé hier que M. Bouchard avait soutenu que, compte tenu de son poids démographique, le Québec n'était pas en mesure d'imposer ses vues auprès du «géant chinois».

Cherchant à démontrer que le premier ministre avait eu à l'égard de la Chine des opinions contradictoires, elle a ajouté que lorsqu'il était chef du Bloc québécois en 1994, M. Bouchard avait rangé la Chine dans la catégorie des régimes antidémocratiques et critiqué Jean Chrétien qui s'y rendait en mission économique.

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans

COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive
De 299 \$ à 475 \$

le costume

Du lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 hTous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636GAGNEZ
une nuit de rêve
avec dîner et petit déjeuner pour deux auLOEWS
HÔTEL VOGUE
MONTRÉALet 300\$ de livres
offerts par Les Éditions du Boréal

Une collaboration de



LE DEVOIR

C'EST BIEN MEILLEUR
LE MATINCONCOURS
101 RestosLes meilleures tables de Montréal
de Josée Blanchette,
aux Éditions du Boréal

Écoutez C'est bien meilleur le matin du lundi au vendredi de 6h à 9h et procurez-vous dès maintenant votre exemplaire chez votre libraire.

Afin de se qualifier pour le tirage, les participants doivent répondre correctement à la question inspirée du livre 101 Restos, les meilleures tables de Montréal, publiée quotidiennement dans LE DEVOIR du 20 au 30 octobre 1997.

Tirage : le lundi 3 novembre 1997, entre 6h et 9h,

à C'EST BIEN MEILLEUR
LE MATIN

animé par René Homier-Roy.

Les fac-similés sont acceptés, pas les photocopies. Les participants doivent avoir 18 ans et plus. Les règlements du concours sont disponibles à Radio-Canada.

Remplissez ce coupon et faites-le parvenir avec votre réponse avant 17 h, le vendredi 31 octobre 1997, à :

Concours 101 Restos, les meilleures tables de Montréal, Radio-Canada, C'est bien meilleur le matin, 13^e étage, 1400, René-Lévesque Est, Montréal, H2L 2M2

Question : Combien y a-t-il de restaurants iraniens recensés dans ce guide?

Réponse

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (Bur.)

(Rés.)

(Téléc.)

Présumés rapports avec des groupes de motards

Le directeur de l'Institut Leclerc rejette les insinuations du Bloc

PRESSE CANADIENNE

Le directeur de l'Institut Leclerc, Michel Deslauriers, nie avoir été en contact avec des bandes de motards criminalisés, à l'hôtel de Trois-Rivières-Ouest dont il est copropriétaire.

Il avait d'ailleurs informé son employeur, les Services correctionnels canadiens, du fait qu'il possédait des intérêts dans un hôtel situé à deux kilomètres d'un repaire de motards criminalisés.

Le directeur du pénitencier fédéral a rencontré la presse pour blanchir son nom hier à l'Institut Leclerc, aux côtés du sous-commissaire régional pour le Québec des Services correctionnels canadiens, Jean-Claude Perron, et du directeur adjoint de la sécurité publique à Trois-Rivières-Ouest, Gilles Tremblay.

M. Deslauriers s'est senti lésé par des allégations qui ont été formulées mardi par des députés du Bloc québécois qui bénéficiaient de l'immunité de la Chambre des communes.

Il demande d'ailleurs au moins des excuses publiques, faites dans la même enceinte.

Il étudie de plus la possibilité d'entreprendre des poursuites contre des députés du Bloc québécois, si des propos ont été formulés sans l'immunité parlementaire. «Je serais ravi de pouvoir les contredire» si des accusations étaient faites en public, affirmait-il.

Son employeur a accordé son support entier à M. Deslauriers, lui qui avait été mis au courant de ses intérêts dans l'Auberge du Canada.

M. Deslauriers a précisé à la presse qu'il avait acquis ces intérêts dans l'hôtel de Trois-Rivières-Ouest avant que les motards ne s'y installent.

Il s'y rend «une, deux ou trois fois par semaine» pour faire la comptabilité et l'embauche du personnel. «D'aucune façon, je n'ai été en contact avec des bandes criminalisées», a-t-il dit. De plus, il précise que «tous les détenus ont été traités de la même façon et qu'aucune faveur n'a été accordée» à certains.

A Ottawa, le député bloquiste Michel Bellehumeur s'est amendé pour avoir déclaré, mardi à la Chambre des communes, que M. Deslauriers avait accordé des privilèges à «ses «chums» de l'Institut qu'il dirige». Le député faisait référence aux prisonniers du pénitencier. «Dans le feu de l'action [...] peut-être que le terme «chum» n'aurait pas dû être utilisé», a-t-il admis.

Mais, pour le Bloc, le fond de l'affaire demeure. «C'est une situation de conflit d'intérêts potentielle. Il [M. Deslauriers] est dans une situation vulnérable», a souligné le chef bloquiste Gilles Duceppe.

A son avis, M. Deslauriers devrait vendre les parts qu'il possède dans l'Auberge du Canada pour dissiper toute équivoque.

Quant à lui, le solliciteur général, Andy Scott, s'est porté à la défense de M. Deslauriers en reprochant au Bloc de tenter de ternir la réputation d'un employé du service correctionnel qui compte 30 années de service.

Par la suite, il a dû admettre qu'il n'avait pas terminé l'étude du dossier.

LE DEVOIR

POLITIQUE

En cas de déclaration unilatérale d'indépendance

Une étude tire des conclusions alarmistes

Le travail a été effectué pour le compte du Comité québécois pour le Canada

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Dans l'hypothèse d'un prochain référendum, une victoire serrée du OUI mènerait à un conflit de légitimité entre Ottawa et Québec, ce qui aurait pour effet de provoquer une crise financière majeure.

C'est l'une des conclusions alarmistes, parmi d'autres, qui émanent de l'étude effectuée par les économistes Michel Demers et Marcel Côté pour le compte du Comité québécois pour le Canada.

Groupe de pression voué à la promotion de l'unité nationale et à la défense du fédéralisme, le CQPC a commandé cette recherche pour répondre à la question suivante: «Une déclaration unilatérale d'indépendance est-elle faisable?» Il doit en divulguer les résultats aujourd'hui en conférence de presse pour narguer les souverainistes et rappeler à leur mémoire qu'il y a exactement deux ans, soit le 30 octobre 1995, le NON remportait le référendum sur la souveraineté. Le Devoir a obtenu copie du document.

La réflexion du tandem Demers-Côté est intimement liée à la démarche de l'avocat Guy Bertrand, dont la requête soumise à la Cour supérieure vise à décréter qu'en cas de déclaration unilatérale d'indépendance, le gouvernement du Parti québécois ne pourra pas compter sur les impôts des contribuables, qui seraient assujettis uniquement à la loi sur l'impôt fédéral. La partie des impôts normalement payés au Québec serait déposée dans un compte en fiducie administré par le fédéral en attendant le dénouement de l'impasse, c'est-à-dire jusqu'à ce que le Québec renonce à l'indépendance.

Dans l'esprit des deux économistes, il ne fait aucun doute que la déclaration unilatérale d'indépendance plongera le Québec dans l'abîme et mènera tout droit à l'asphyxie de l'économie. Cette crise aura un impact majeur sur la vie quotidienne de tous les Québécois. Voici les principaux arguments mis de l'avant par Michel Demers et Marcel Côté:

■ une déclaration unilatérale d'indépendance créerait un conflit de légitimité au Québec;

■ la majorité des Québécois et entreprises québécoises ne voudront pas prendre position. Ils choisiront de déposer leurs taxes et impôts fédéraux à Québec;

■ le gouvernement du Québec n'obtiendrait vraisemblablement pas de gains nets de revenus. Par conséquent, il ne pourrait prendre la charge que d'un pourcentage symbolique des dépenses fédérales au Québec;

■ l'impossibilité de recueillir quelque 20 milliards de dollars d'impôts empêcherait le gouvernement québécois d'assumer les dépenses fédérales au Québec;

■ par le fait même, il deviendrait incapable de convaincre la communauté internationale qu'il a pris le contrôle des activités du gouvernement fédéral en sol québécois;

■ le gouvernement québécois serait le grand perdant du bras de fer fiscal entre Québec et Ottawa;

■ le conflit de légitimité fera grandement monter l'incertitude économique et politique;

■ les Québécois et entreprises établies au Québec seront aussi anxieux que l'étaient les Mexicains en 1994 de protéger leurs avoirs liquides jusqu'à ce que l'incertitude politique et économique se dissipe;

■ une telle crise aurait un impact majeur sur la vie quotidienne de tous les Québécois puisque tout ce qui est aujourd'hui tenu pour acquis pourrait être suspendu, depuis le fonctionnement des guichets automatiques jusqu'au renouvellement des hypothèques;

■ le gouvernement québécois assisterait, impuissant, à la fermeture des marchés financiers pour ses titres. Il serait incapable de refinancer des milliards de dollars de bons du Trésor et d'obligations d'épargne. Il serait incapable de financer quelque déficit que ce soit;

■ enfin, le gouvernement serait obligé de créer sa propre monnaie, accentuant par le fait même l'incertitude quant à la valeur des actifs québécois et des contrats en dollars canadiens, provoquant une fuite supplémentaire de capitaux et plongeant ainsi le Québec dans une descente vertigineuse vers l'effondrement de son économie.

Un débat s'amorce à Alliance Québec

Depuis le départ de Michael Hamelin, des voix s'élèvent afin que le mouvement défende plus vigoureusement les droits des anglophones

À la suite de la démission de son président Michael Hamelin, lundi, des voix s'élèvent au sein d'Alliance Québec, prônant que l'organisme de promotion des droits des anglophones modifie son tir, voire se radicalise afin de mieux représenter le sentiment de la communauté qu'il dessert.

JEAN DION
LE DEVOIR

Candidat à la direction d'Alliance Québec défit de justesse en mai dernier, Trent Mell était, il y a quelques jours, sur le point de quitter son poste de membre du conseil d'administration d'AQ «parce que mes idées ne marchaient pas avec le leadership actuel». Mais depuis le départ de Michael Hamelin, qui a accepté une offre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, les manifestations d'appui à son endroit se sont multipliées.

M. Mell mène donc présentement des consultations afin de déterminer s'il sera de nouveau en lice, le 14 novembre prochain, lorsque les 38 membres du conseil d'AQ choisiront un nouveau président. La présidente par intérim depuis lundi, Constance Middleton-Hope, sera aussi sur les rangs.

Or M. Mell incarne un mouvement, formé surtout de jeunes, qui veut voir les choses changer au sein du lobby anglophone. On reproche notamment

à la direction d'être trop sur la défensive, de ne pas refléter l'opinion de la communauté anglo-québécoise et de servir de courroie de transmission du gouvernement vers la communauté plutôt que l'inverse.

«Le groupe manque d'énergie, manque d'idées, manque d'argent. Le taux d'appuis dans la communauté est beaucoup plus faible qu'il devrait l'être. Au cours des derniers mois, on a vu la communauté anglophone se radicaliser, et l'Alliance ne semble pas avoir bougé», confiait-il hier lors d'un entretien téléphonique.

«Je ne propose pas qu'on devienne plus radical, seulement qu'on essaie d'inclure toute la population au sein de l'organisation. Depuis un an, on a vu une douzaine de groupes [dont le regroupement de Howard Galganov et le Comité québécois pour le Canada, parraïn des résolutions pro-unité adoptées par des municipalités] se former. Ce sont des gens intelligents qui ont des idées et qui veulent contribuer, mais ils ne sentent pas qu'ils peuvent promouvoir leurs idées au sein d'une organisation peut-être trop tradi-

tionnelle, trop préoccupée par les opinions des politiciens à Québec et à Ottawa», ajoute M. Mell.

Ce n'est pas la première fois qu'AQ prête le flanc à la critique. Même si elle a été aux premières lignes dans les dossiers des commissions scolaires linguistiques et de l'accès aux soins de santé en anglais, plusieurs lui reprochent de faire partie du «lamb lobby», trop doux devant le comportement de Québec dans le dossier des droits linguistiques.

M. Mell croit à cet égard que l'Alliance devrait parler moins de «protection» de ses droits que d'«épanouissement» de la collectivité. «On peut faire ça sans confrontation avec la majorité d'expression française. On peut faire ça sans dire qu'on est contre la loi 101, qu'on est contre le fait que le français soit la première langue au Québec. Tout est compatible: on parle d'une minorité viable dans une population francophone», note-t-il.

Quant aux manchettes ronflantes qui annoncent un schisme au sein d'Alliance Québec, M. Mell préfère observer que «si [sa position] provoque un débat, tant mieux, c'est le signe d'un organisme en santé».

Un avis que partage au demeurant Mme Middleton-Hope. «Je vois certains mécontentements, ça va nous brasser un peu, ça va nous choquer un peu, et je pense que c'est sain. C'est la démocratie

qui joue», soulignait-elle hier. Mais pour la présidente par intérim, pas question de tout chambouler. Alliance Québec, rappelle-t-elle, est une vaste coalition provinciale qui doit prendre en compte des intérêts diversifiés, de Montréal à la Gaspésie. «Il y a toujours des purs et durs qui veulent qu'on aille plus loin; c'est vrai de toute communauté. [...] Pour les anglophones, il y a toujours un moment où on peut se fâcher, et où on se fâche. Mais on peut aussi négocier certaines choses.»

Selon Mme Middleton-Hope, qui agit en fonction des décisions prises par la dernière assemblée générale, si l'Alliance veut maintenir sa pertinence, elle doit d'abord «confronter le gouvernement sur ce qui touche les gens de près» — éducation, santé. Les grands discours, les descentes dans la rue relèvent de l'accessoire.

«Il faut sentir le pouls de l'organisme, dit-elle. Dans certains cas, on voudrait faire avancer des dossiers, dans d'autres, on voudrait contester davantage et représenter une partie de la population qui craint beaucoup certains gestes que fait le gouvernement. Je suis bien d'accord qu'on fasse ça. Par contre, avant de simplement lâcher dans la brume qu'on va être purs et durs, il faut montrer ce qu'on sait faire. [...] On critique souvent le «lamb lobby», mais quand l'Alliance prend une position ferme, on lui dit qu'elle est trop radicale.»

Pettigrew ne promet rien aux mineurs de Black Lake

Ottawa (PC) — La journée qui avait mal commencé, hier, pour les mineurs de la British Canadian de Black Lake, près d'Asbestos, s'est terminée sur une note un peu plus optimiste.

Même s'il est trop tôt pour crier victoire, les représentants syndicaux voient une lueur d'espoir. Ils perdront leur em-

ploi samedi lorsque la mine d'amiantefermera définitivement ses portes. Avec une moyenne d'âge de 52 ans, les mineurs exigent un programme de préretraite adapté à leurs besoins.

Le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, n'a rien pu leur pro-

mettre, hier, mais il a légèrement entrouvert la porte à une forme d'aide spéciale.

«On veut des mesures spéciales pour établir un programme de préretraite afin de minimiser l'impact de la fermeture, a déclaré à la presse le président du Syndicat des travailleurs horaires

de l'amiantefer, André Laliberté. «Il y a au-delà de 200 personnes qui ont 50 ans et plus. J'en ai au-delà de 104 qui ont 55 ans et plus, avec une moyenne de 27 ans d'ancienneté. Ce qu'on nous a offert, c'est strictement des mesures actives d'emploi. C'est bien beau mais c'est insuffisant.»

EN BREF

La SQ enquêtera

(Le Devoir) — Le ministre de la Sécurité publique Pierre Bélanger a demandé à la Sûreté du Québec d'enquêter sur le «guide» à l'intention du terroriste débutant publié par le Mouvement de libération nationale du Québec présidé par l'ex-felquist Raymond Villeneuve. Interrogé à ce sujet par l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, M. Bélanger s'est dit troublé par ce qui a été dévoilé par Le Devoir hier. «J'ai demandé à la Sûreté du Québec d'analyser ledit document, de faire enquête, et qu'un rapport me soit fourni», a-t-il déclaré. Ce n'est qu'après que le ministre de la Justice pourrait entreprendre d'éventuelles poursuites dans le cas de propagande haineuse ou d'incitation à la violence.

Pagé s'inquiète

(PC) — La présidente de la CEQ Lorraine Pagé exige des engagements formels de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, afin que le paiement de la facture du transport de 70 millions par les commissions scolaires ne se traduise pas par une diminution de la sécurité des enfants et du financement des services éducatifs. Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à Mme Marois le 22 octobre, Mme Pagé a rappelé que les hypothèses actuellement envisagées pour payer la note sont inquiétantes et qu'elles impliquent des réductions de services aux étudiants et des économies dans l'entretien mécanique des autobus qui pourraient mettre en cause la sécurité des enfants.

鹏程万里

* Bon voyage.

Le seul cabinet d'avocats canadien à Beijing est heureux d'accueillir les entreprises participantes à la première mission économique québécoise en Chine.

GOODMAN PHILLIPS & VINEBERG

我们热衷商务
** Nous parlons affaires.

BEIJING • HONG KONG • MONTRÉAL • NEW YORK • PARIS • SINGAPOUR • TORONTO • VANCOUVER



ma
marie allaire
PRÊT-À-PORTER

Jean-Claude Poitras

Grazia

Hauber

Eugène Klein

Lucia

Basler

Gerry Weber

Frank Usher

Dino Valiano

Tailles 6-18 ans

Nous payons les taxes sur les collections à prix régulier

1588, rue Fleury Est, Montréal
(514) 384-4808



É D I T O R I A L

La méthode Harris

Jean-Robert Sansfaçon

Après trois jours de grève illégale qui privent de classe 2,1 millions d'enfants ontariens, le gouvernement de cette province fait appel à la cour pour forcer le retour au travail des 126 000 enseignants des niveaux primaire et secondaire. Encore une fois, ce gouvernement a choisi la manière forte pour réformer les institutions, et il a été reçu de même façon. Si certains éléments de la réforme sont valables, par contre l'affrontement empêchera d'en tirer le meilleur parti.

C'est demain que la cour se prononcera sur la demande d'injonction déposée hier par le gouvernement de l'Ontario. Advenant que la démarche réussisse, il serait surprenant que les enseignants, qui sont passibles de lourdes amendes, refusent de réintégrer leur classe. Tout cela est malheureux et reflète bien l'état d'esprit de ce gouvernement qui a toujours préféré les moyens expéditifs et dangereux à la négociation et au compromis.

Il faut dire que l'approche Harris, puisqu'il devient évident qu'on peut parler d'une méthode Harris, n'a pas que des inconvénients. Elle est cohérente, simple et efficace. Les conflits sont durs mais ils se règlent rapidement et dans certains cas, les résultats vont au delà de ce qu'on aurait pu souhaiter. Ainsi en fut-il de la création de la mégacité de Toronto. Quand Mike Harris a voulu forcer la fusion des villes du Toronto métropolitain, il s'est attiré les foudres de bien des gens, ce qui ne l'a pas arrêté. Moins d'un an plus tard, la grogne s'est apaisée et l'histoire prouvera que les conservateurs ont eu raison de passer outre aux réactions de village pour renforcer la plus grande et plus prospère ville du pays. Avec ses 900 000 habitants et ses 27 baronnies locales en concurrence et en conflits perpétuels, Montréal fait figure de ville de troisième zone en Amérique du Nord.

Avec Mike Harris, les Ontariens savent à quoi s'attendre, notamment en matière de finances publiques où le gouvernement est sur le point de respecter ses engagements de réduire à la fois les impôts et le déficit, sans que cela n'ait d'effet global négatif sur la croissance et l'emploi, bien au contraire.

En revanche, la méthode Harris provoque des affrontements fréquents dont on peut présumer que certains laisseront des cicatrices profondes dans le tissu social ontarien. Ainsi en fut-il des compressions à l'aide sociale, des changements aux lois du travail et aujourd'hui, de cette réforme de l'éducation dont le premier objectif, sinon le seul, consiste à réduire les dépenses de 600 millions cette année. Sur un budget total de 14 milliards, cela peut paraître raisonnable, mais comme la coupe ne touche que le réseau primaire et secondaire, l'effet sera significatif.

Adoptée en l'état, la loi 160 retirerait certaines responsabilités des mains des autorités locales et des syndicats pour les confier au ministre. Dorénavant, les petits Ontariens auraient quelques jours de classe de plus chaque année, le nombre de journées pédagogiques serait ramené à cinq (les enseignants québécois en ont plus d'une quinzaine), la présence des enseignants du secondaire en classe serait accrue de 30 minutes (4h15 au lieu de 3h45 par jour) et l'enseignement de certaines disciplines serait confié à des spécialistes sans certificat d'enseignement.

Selon les syndicats, 10 000 des leurs perdraient leur travail, un chiffre que le gouvernement conteste et situe plutôt autour de 4000 sur les 126 000 postes actuels.

À la seule description des thèmes abordés, on constate d'emblée que ce qui intéresse le gouvernement, ce n'est pas de revoir les programmes d'enseignement, mais d'augmenter le temps de présence en classe des enseignants, source d'économies récurrentes appréciables. Il aurait certainement été plus honnête de parler d'une réforme des relations de travail en enseignement que d'une réforme de l'éducation.

Ancien enseignant, Mike Harris est à l'aise d'en demander un peu plus aux enseignants du secondaire qui, selon lui, profitent de conditions de travail enviables comparativement à la moyenne canadienne. Quant à la possibilité de

permettre à des spécialistes qui n'ont pas de certificats de pédagogie de donner des cours d'art, de musique ou d'éducation physique, voilà une idée qui pourrait être reprise par le Québec. On connaît la faiblesse de nos facultés d'enseignement scolaire à former de bons spécialistes en ces matières et on se convainc aisément qu'il vaudrait mieux confier nos enfants à des peintres ou des musiciens, comme cela est le cas depuis des siècles sur une base privée ou à l'enseignement postsecondaire.

Encore une fois, le nœud du problème auquel fait face l'Ontario ne tient pas aux mesures contenues dans le projet de loi 160 dont la plupart ont leur mérite, mais au fait qu'il ne s'agit pas d'une réforme de l'éducation. Et comme le gouvernement de Mike Harris a choisi la voie de l'affrontement pour parvenir aux résultats escomptés, il fait le pari que cela n'aura pas de conséquences sur la vie dans les écoles. Ce pari n'est pas un risque, puisqu'il est perdu d'avance.

Il aurait été plus honnête de parler de réforme des relations de travail que de l'éducation.

Les décrocheurs

Guy Taillefer

L'UNICEF évalue à 250 millions le nombre d'enfants travailleurs dans le monde. Une tragédie aux dimensions démentielles et planétaires sur laquelle glissent comme de l'eau sur le dos d'un canard les belles déclarations de principe contenues dans la Convention sur les droits de l'enfant, adoptée il y a déjà sept ans. Face à l'utile, sinon essentielle contribution des enfants travailleurs au roulement des économies des pays pauvres, les plaidoyers en faveur de l'accès à l'éducation ne font pas le poids. Si bien que là où elles existent, les écoles sont souvent désertées. La pauvreté ne fréquente pas l'école.

Comment briser le cercle vicieux du travail des enfants et de la non-scolarisation? La question est redondante; les solutions, on les connaît déjà. À Oslo, où se tient cette semaine à ce sujet une grande conférence internationale organisée par le gouvernement norvégien en collaboration avec l'UNICEF et l'OIT (Organisation internationale du travail), les participants ont donc redit que la lutte au travail des enfants passait avant tout par une école gratuite. Sans doute espèrent-ils qu'en le répétant, nos gouvernements finiront par sortir de leur cécité anti-déficit et délieront les cordons de leur bourse.

On peut toujours rêver: loin de se repentir, les pays riches donnent des signes croissants d'égoïsme. La preuve en est la chute historique de l'aide internationale au développement, qui a touché l'année dernière son plus bas niveau en 45 ans: l'aide est

tombée en moyenne au niveau de 0,25 % du PNB par pays — celle du Canada atteignant seulement 0,3 %. C'est bien en deçà du seuil de 0,7 % fixé par l'ONU. Oui, il y a «l'assitude» des pays donateurs, constatait cette semaine à Oslo la directrice de l'UNICEF, Carole Bellamy. Sous la lassitude des gouvernants, il y a aussi la démission de leurs opinions publiques.

Les organismes d'aide internationale donnent, eux, des signes d'exaspération. «Je suis fatiguée, s'est plainte une déléguée à la conférence, d'entendre qu'on demande aux familles pauvres de payer un livre d'école dans des pays qui consacrent 2 % de leur budget à l'éducation et 27 % aux dépenses militaires.»

Des solutions toutes simples, peu coûteuses, ont pourtant été avancées à Oslo pour tenter de réduire le mal du travail des enfants, un mal qui vient se greffer aux difficultés aggravantes pour les pays pauvres de la mondialisation et de l'endettement. Il suffirait, pour donner un exemple, qu'en Inde, au Brésil ou au Pakistan, l'on récompense l'assiduité de l'enfant soustrait au travail en compensant la disparition de son salaire par une aide financière aux parents. À toute petite échelle, cette méthode a déjà porté fruits dans certains pays.

Les solutions existent, on les connaît déjà, mais à l'absence de cette volonté politique que les gouvernements n'ont jamais su développer pour dégager un plan d'action global s'ajoute maintenant le refus pur et simple de la part des pays riches de payer. Les décrocheurs ne sont pas nécessairement ceux qu'on pense.

L E T T R E S

La québécoisité taboue

C'est devenu insupportable, cette habitude chez SRC/RDI, depuis plusieurs mois, d'occulter sinon d'enterrer la québécoisité des gens pour les affubler constamment, comme par euphémisme, du qualificatif de «Canadiens», ou sinon de «Montréalais», de «Beaucerons» ou de «Gaspésiens». Il existe très clairement une politique en ce sens chez le diffuseur radio-canadien, lequel rend la québécoisité littéralement «taboue» (on aurait presque envie de dire: «illégal»). Jusqu'à Céline Galipeau (autrefois très professionnelle) qui, depuis ses res-

portages d'Europe, semble incapable de prononcer les vocables «Québec» ou «Québécois». Même lorsqu'elle nous entretient du jeune et formidable Jacques Villeneuve!

La Société Radio-Canada sombre dans la propagande, fût-ce par abstention, comme jamais dans son histoire. Le Canada des Jean Chrétien et des Stéphane Dion est devenu un lamentable territoire, un vulgaire sol, où l'essentiel semble être voué à l'oubli sinon à la disparition de l'une des nations fondatrices de ce qui fut autrefois un pays. Comme s'il suffisait d'ignorer le mot pour dissoudre la chose. Cachez ce Renoir que je ne saurais voir...

Je me meurs dans ce simulacre de pays. Vivement un autre, un vrai. Et

qui ne craindra pas son nom dans son OUI. Décidément, tous les jours, le «Rest of Canada» nous révèle de mille façons qu'il n'est pas le pays des Québécois. Il en est l'étouffoir. Systématique, structurée, argente, tentaculaire, insidieuse, organisée.

Et visiblement, nous craignons moins la mort que le combat. C'est d'ailleurs pourquoi nous ne «secrétions» qu'un seul Villeneuve ou une seule Myriam Bédard par sept millions de têtes. Comme si nous étions heureux et soulagés de ne pas exister. Appelons cela le bonheur de la désponsabilisation. Sommeilons en paix: un autre peuple s'occupe de nous.

Jean-Luc Gouin
Lac-Beauport, 26 octobre 1997

RÉFÉRENDUM: DEUX ANS DÉJÀ!!



Scènes de la comédie canadienne

Lucien Bouchard a vécu la semaine dernière une scène de la comédie canadienne. Dans un corridor de l'Assemblée nationale, une femme de 44 ans vêtue en princesse guerrière, l'a interrompu en criant fort qu'il est tellement plus beau en personne qu'à la télévision anglaise. «Il est très difficile pour moi d'apparaître beau à la télévision anglaise», a-t-il répondu avec un sourire complice avant de disparaître en Chambre.



Graham Fraser

Il a été bien chanceux. La comédienne Mary Walsh, dans son étrange personnage de Marg Delahunty, a déjà dénoncé Paul Martin pour son manque de libéralisme, taquiné Jean Charest en lui coupant les cheveux, et fait son numéro dans un *scrum* de Mike Harris. Tour

à tour, ils en ont ri, soit sincèrement, soit avec une évidente tension dans le visage: aucun politicien ne veut se montrer arrogant ou sans humour.

C'est une forme de théâtre-guérilla qui constitue l'élément central de l'émission *This Hour Has 22 Minutes* mettant en vedette Mme Walsh, Rick Mercer, Cathy Jones et Greg Thomey, tous de Terre-Neuve, et qui est diffusée sur les ondes de CBC chaque lundi, puis en reprise le vendredi.

Le nom même évoque une ancienne émission d'affaires publiques dans les années 60, *This Hour Has Seven Days*, qui faisait un mélange de documentaires, de confrontations avec des politiciens et de chansons satiriques, et qui fut retirée subitement. La version courante de *This Hour*, qui ne fait qu'une parodie des nouvelles, attirait l'an dernier 1,3 million de téléspectateurs le lundi soir. On n'oserait pas la faire disparaître.

Parfois, on y présente des vidéos de gaffes verbales de politiciens, prati-

quement sans commentaires; les lapsus de Jean Chrétien le rendent particulièrement vulnérable à ce genre de technique. Mais derrière l'humour de *This Hour Has 22 Minutes*, on décèle la colère: Marg Delahunty a déjà dénoncé Paul Martin avec un emportement qui dépassait la taquinerie.

Pour un pays qui a la réputation, disons-le poliment, d'être *dull*, le Canada a contribué plus que sa part à la comédie américaine. *Saturday Night Live!*, qui se poursuit à New York, fut inventé par des Canadiens, tout comme feu SCTV. Leslie Nielsen, Rich Little, Michael J. Fox, Dan Ackroyd, feu John Candy, Rick Moranis, Dave Thomas, Scott Thompson... tous ont grandi au Canada, observant la culture américaine comme s'ils la voyaient dans un miroir à

emprunt d'ironie. Tout comme ces jeunes de l'Ontario et de l'Ouest ont regardé le petit écran américain à la fois avec intimité et distance, ceux de Terre-Neuve ont eu le même rapport aigre-doux avec le Canada. Car *This Hour Has 22 Minutes* fait partie de la tradition orale terre-neuvienne: excentrique, expansive, parfois excessive mais qui s'autoridiculisent constamment. Sans être partisans — ils se moquent des néodémocrates —, ils semblent être à gauche et on y perçoit souvent la colère du pauvre: les sketches sont impitoyables lorsqu'ils traitent des privilégiés, comme les sénateurs.

Mary Walsh, incarnant Marg Delahunty, est inondée d'offres et elle a consacré une partie du printemps à écrire un rôle qu'elle entend jouer dans une série en préparation à Toronto sur l'histoire de deux femmes d'un certain âge; et il y a d'autres projets pour la télévision et le cinéma. Son sens de l'humour prend racine à

Terre-Neuve où la vie est difficile et on en rit pour la conjurer.

«Si tu es un de ces types sérieux comme les gens de l'Ontario, la vie est finie ici», a-t-elle dit à la journaliste Gwen Smith qui l'interviewait à Saint-Jean de Terre-Neuve. Et son moteur de créativité, selon elle, c'est l'influence du milieu familial. «La culpabilité, la honte, l'humiliation», dit cette femme qui porte des costumes ridicules pour mieux embarrasser les politiciens. «C'est cela qui m'a poussé toute ma vie.»

Rick Mercer, le plus jeune des quatre, à 27 ans, a débuté sa carrière de monologiste politique il y a neuf ans, lorsque pendant l'agonie de Meech Lake il lut une chronique de feu Charles Lynch dénonçant Clyde Wells et disant que si le Canada avait le choix entre le Québec et Terre-Neuve, il choisirait le Québec. Furieux, il attaqua Lynch dans un monologue présenté à Saint-Jean. Impressionné, un directeur de théâtre dans la salle lui proposa d'en faire un *one man show*.

L'année suivante, à 19 ans, il faisait ses débuts au Centre national des arts avec *Show Me The Button, I'll Push It (or Charles Lynch Must Die)*. De la pure insolence, et très drôle.

Comme n'importe quel téléspectateur de *Bye-Bye* (ou de *Saturday Night Live!*) le sait bien, le taux de réussite de la satire se compare à la moyenne d'un frappeur au baseball: un sur trois, c'est magnifique.

Au plan de l'humour, les vétérans du Royal Canadian Air Force sont souvent plus drôles. Mais ils sont aussi plus gentils et manquent de décuplant.

Comme du Aislin à son meilleur, les quatre Terre-Neuviens de *This Hour Has 22 Minutes* pestent contre l'hypocrisie et dénoncent la complaisance avec une rigueur morale qui sous-tend leur travail.

Leur défi, maintenant, c'est de gérer le succès sans perdre leur folie.

À P R O P O S

... de la croissance démographique en Ontario et au Québec

De 1991 à 1996, la population de l'Ontario a augmenté de 6,6 %, ce qui représente 668 688 habitants pour se fixer à 10 753 573. La migration internationale a été responsable de 60 % de cette croissance, et l'accroissement naturel, du reste.

Environ la moitié de la croissance démographique en Ontario a eu lieu dans la RMR de Toronto, où la migration internationale a représenté plus de la moitié de l'augmentation enregistrée. Ce genre d'immigration a contribué à faire de Toronto la première RMR au Canada, avec plus de quatre millions d'habitants — 4 263 757 en 1996. L'augmentation importante de la population de la RMR de Toronto est le fait d'augmentations minimes de la population (environ 3 %) des municipalités du centre et d'une forte croissance dans nombre de municipalités périphériques. Pendant ce temps, Mississauga a dépassé la marque du demi-million, avec 544 382 habitants.

La croissance de 3,5 % enregistrée entre 1991 et 1996 a fait passer la population du Québec au-dessus des sept millions, le recensement ayant permis de dénombrer 7 138 795 habitants. L'accroissement naturel a été responsable d'environ 65 % de cette hausse, et la migration internationale de la majeure partie du reste.

La RMR de Montréal a connu une croissance globale de 3,7 %, même si les deux grandes municipalités du centre, la ville de Montréal (-0,1 %) et Montréal-Nord (-4,6 %) ont connu des diminutions de la population. La croissance de la RMR a été alimentée par une croissance démographique rapide dans les municipalités constituantes plus petites, nombre d'entre elles ayant connu des taux de croissance supérieurs à 25 %.

Nancy Zukewich Ghalam,
Tendances sociales canadiennes,
Statistique Canada, automne 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSSAËON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B O I S

IDÉES

Le métro à Laval n'est pas une utopie

Pourquoi ne pas aller cueillir les Lavallois sur leur île par le rail?

PIERRE-E. LACHAPPELLE
Ahuntsic, Montréal

Votre édition du 2 octobre dernier remettait sur la table la question de l'accessibilité des Lavallois au transport en commun, et plus particulièrement du prolongement du métro à Laval.

Le métro à Laval n'est pas une utopie. Il est un outil parmi d'autres, qui devrait être enfin mis à contribution pour nous affranchir un peu de l'industrie automobile américaine, pour tenter de diminuer les nuisances liées à l'usage de l'automobile individuelle et pour obtenir, en matière de transport des personnes, des retombées positives pour l'économie québécoise. Puisque Longueuil et la rive sud sont desservis depuis 31 ans par le métro, comment expliquer que la deuxième ville la plus peuplée au Québec ne le soit pas?

J'habite le nord de Montréal depuis

Puisque Longueuil et la rive sud sont desservis depuis 31 ans par le métro, comment expliquer que Laval ne le soit toujours pas?

l'autoroute 19, Louis-Bisson de l'autoroute 13 et par le doublement du pont Lachapelle de la route 117.

Trente ans plus tard, les bouchons sont toujours là, la qualité de l'air et le niveau sonore ne s'améliorent pas le long des autoroutes et des boulevards urbains et nous consomons de plus en plus de pétrole importé, alors que nous sommes des producteurs d'hydroélectricité. Belle leçon d'économie appliquée.

Récemment, à l'occasion de la reconstruction du pont Marius-Dufresne, des esprits éclairés à l'Agence métropolitaine de transport et dans les

banlieues touchées se sont rappelés l'existence de l'important réseau ferroviaire qui existe dans la métropole et dont une partie relie le cœur de Montréal aux banlieues nord.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, il semble que ce nouveau service de transport, qui traverse Laval du nord au sud, ne recueille pas l'adhésion d'un grand nombre de Lavallois. Pourquoi? Contrairement au train de banlieue de Deux-Montagnes, le train de Sainte-Thérèse ne se rend pas au centre-ville. La gare Jean-Talon qui est reliée à la station Parc est un bon point de chute. La STCUM effectue un bon relais avec une navette qui emprunte l'avenue du Parc et son corridor réservé. Mais il n'y a pas de service aux heures creuses et les fins de semaine.

Je pense qu'une des meilleures façons d'amener un nombre croissant de Lavallois à emprunter les transports publics, c'est d'aller les cueillir sur leur île, par un mode de transport éprouvé et qui leur donnerait accès au réseau du métro, des autobus et des trains de banlieue de l'île de Montréal. Le prolongement de la ligne 2 Ouest du métro par Cartierville est la seule solution de rechange qui réponde à tous ces critères. Entre autre avantages, elle permettrait les correspondances avec le train de Deux-Montagnes.

Le métro n'est pas une panacée et les trains de banlieue non plus. Pour des gens littéralement collés sur Montréal, la première option est probablement la plus intéressante. Il est plus que temps d'offrir aux Lavallois un ou des modes de transport qui les détournent des goulots d'étranglement qui constituent les ponts qui relient leur île à celle de Montréal. Il semble que l'autobus tel qu'utilisé depuis 30 ans ne soit pas cet outil.

Pour séduire la population disséminée sur son territoire, les autorités lavalloises et l'Agence métropolitaine de transport devraient aussi considérer l'usage du tramway, un mode qui dépasse l'autobus urbain en matière de crédibilité auprès des usagers, même en Amérique du Nord. Une ville allemande, Karlsruhe, de taille comparable à Laval, possède un réseau de tramway qui mérite qu'on s'y arrête. Grâce à des innovations technologiques et en matière de sécurité, les tramways roulent à la fois sur leur réseau propre et sur les rails des chemins de fer nationaux. Les Lavallois pourraient se rendre jusqu'au centre-ville en tramway moderne ou développer ce mode sur leur territoire et faire correspondre les passagers à une station de métro lavalloise. Bombardier est en mesure de construire ce genre de matériel. Soyons les Japonais des années 2000... imitons les Allemands.



La station de métro Côte-Vertu: la prolongation de la ligne de métro n° 2 Ouest par Cartierville permettrait entre autres les correspondances avec le train de Deux-Montagnes.

Ethnocentrisme juridique

Nos mères venues d'ailleurs

Le système judiciaire est-il adapté à la réalité des femmes immigrantes?

AÏCHA BARKATIS
SociologueJOCELYNE VALOIS
Sociologue et anthropologue
au cégep de Saint-Jérôme

Nous avons récemment pris connaissance de plusieurs cas concernant des situations extrêmement pénibles que des femmes immigrantes ont vécues lorsque, au moment d'un divorce ou d'une séparation, elles ont été confrontées aux diverses instances du système judiciaire au Québec. Ces cas nous dévoilent une trajectoire commune à des femmes originaires de différentes communautés ethniques: elles se marient avec un Québécois de souche, ou avec un Canadien, qui les maltraite psychologiquement ou physiquement jusqu'à ce qu'elles finissent par se retrouver devant des professionnels du système judiciaire dont les procédures sont nettement teintées d'ethnocentrisme. Par exemple, elles font souvent l'objet d'une évaluation négative fondée sur des préjugés culturels défavorables à leur culture d'origine et sur une conception ethnocentriste de ce qu'est «une bonne mère».

À l'heure où les professionnels des services sociaux et de la santé, des services de garde et des milieux de l'éducation sont incités à respecter les différences culturelles et à en tenir compte dans leurs interventions, ceux qui œuvrent au sein du système judiciaire en sont-ils encore à la condamnation sans appel de personnes issues de cultures différentes? Comment voir autrement l'utilisation que certains avocats, psychologues, médiateurs ou juges font de l'existence de pratiques maternelles différentes pour démontrer et décider

que telles ou telles femmes immigrantes sont incapables de jouer adéquatement leur rôle auprès de leurs enfants, dans le contexte du Québec contemporain? Incompréhensibles, souvent humiliées, ces mères sont littéralement dépossédées, voire complètement anéanties.

Si ces femmes sont coupables de quoi que ce soit, ce n'est nul autre que du fait de n'avoir pas été conformes à l'image que leur conjoint s'était faite d'elles: celle de la «femme soumise» issue d'une culture «traditionnelle». Car, à l'instar de certains Européens qui se marient avec des femmes que des agences font venir de l'Asie du Pacifique, certains Canadiens et Québécois, affichant faussement une apparence d'homme «rose» exempt de toute attitude discriminatoire, croient en réalité pouvoir réaliser sur place leur rêve inavoué de la femme soumise en épousant une immigrante. Celle-ci, de son côté, croyant avoir trouvé en son conjoint un être évolué, compréhensif, respectueux, correspondant à l'image de l'homme moderne occidental, est rapidement déçue et peut même devenir victime de traitements violents et humiliants qui mettent son identité et la marquent pour la vie.

En réalité, ce type de mariage mixte n'est qu'une revanche camouflée sur la «femme libérée» de la part d'hommes qui ont de la difficulté à admettre la complémentarité des sexes. La situation de leur conjointe se complique encore davantage et peut devenir dramatique lorsque le couple se retrouve devant les tribunaux et que les différences culturelles y sont évoquées avec succès pour dévaloriser les compétences maternelles de la conjointe. Dans ces conditions, il s'avère fort difficile de garantir le respect, l'égalité et la justice pour toute personne, peu importe son origine. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la possibilité réelle de la mise en place d'interventions judiciaires qui prendraient en considération les spécificités ethniques et culturelles afin de préserver la dignité et l'identité de ces femmes venues d'ailleurs et qui, ici, deviennent des victimes.

Une conception ethnocentriste de ce qu'est «une bonne mère»

Que devrait faire Lucien Bouchard?

Le dispositif référendaire ne s'est pas trop mal tiré de l'exercice judiciaire auquel il a été soumis

LOUIS MASSICOTTE

Professeur au département de science politique à l'Université de Montréal

La décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Libman plonge le gouvernement du Québec dans l'embarras. La tentation est grande de grimper dans les rideaux. Au lieu de le faire, on aurait intérêt à examiner cette décision et à réfléchir soigneusement.

On peut passer outre au jugement

L'invalidation des dispositions clés de la Loi sur la consultation populaire par la Cour suprême du Canada a été prononcée pour entraver à la liberté d'expression garantie par l'article 2 de la Charte. Ce choix préserve une certaine marge de manœuvre pour le gouvernement Bouchard. Si la cour avait suivi une récente jurisprudence albertaine et invalidé la loi pour violation du droit de vote garanti par l'article 3 de la Charte, le Québec n'aurait eu d'autre choix que de se soumettre au jugement et n'aurait pu y déroger.

L'essentiel de la loi a passé le test

Bien que l'invalidation touche l'ensemble des dispositions essentielles de la loi, le dispositif référendaire québécois ne s'est pas trop mal tiré de l'exercice judiciaire auquel il a été soumis. On oublie trop souvent à quel point cette loi est sans équivalent dans le monde démocratique, qu'aucune société n'est allée aussi loin que le Québec dans la restriction des dépenses référendaires. Les partisans de la loi y voient une vertu. Nombreux sont ceux qui y verraient plutôt un indice sûr que la loi est exorbitante par rapport à la sagesse collective des démocraties.

La légitimité de l'objectif visé par la loi a été reconnue par le plus haut tribunal du pays. Il n'était pas évident au départ qu'il le serait. Malgré deux jugements antérieurs favorables à la Loi en Cour supérieure et en Cour d'appel, la jurisprudence électorale canadienne récente pen-

chait nettement en faveur des partisans du «free for all». Cette jurisprudence n'a pas été suivie. Elle a en fait été explicitement repudiée par la Cour suprême, ce qui soulève au passage une sérieuse interrogation quant à la nécessité de rouvrir d'une façon ou d'une autre à Ottawa le dossier des dépenses des tierces parties. Le principe des comités parapluies assujettis à des plafonds de dépenses égaux a été accepté, bien qu'aucun pays majeur n'impose un régime aussi restrictif à l'heure actuelle.

L'invalidation se fonde exclusivement sur une disposition plutôt mineure, l'article 404-9, et sur le caractère jugé insuffisant de la soupa-pe de sûreté qui y est prévue, soit la possibilité de dépenser 600 \$ en dehors des cadres des comités parapluies.

Les dangers de la clause dérogatoire

La décision de la Cour suprême laisse au gouvernement deux options. Il peut déroger à la Charte ou obtempérer au jugement.

Le recours à la clause dérogatoire aurait pour effet d'assurer l'application de la loi dans son intégralité et de retirer toute force exécutoire au jugement de la cour. L'Assemblée nationale devrait voter une loi à cet effet, et la réadopter à nouveau à tous les cinq ans. Ni majorité qualifiée ni consentement de l'opposition ne sont requis à cette fin.

Cette voie plairait sûrement à de nombreux militants péquistes de la base. Elle consacrerait à leurs yeux le caractère sacré de la Loi référendaire du Québec, le refus d'une Charte des droits que l'Assemblée n'a pas approuvée, et une répudiation de l'autorité de la Cour suprême du Canada.

En optant pour cette voie, le gouvernement devrait parer aux objections suivantes:

Plusieurs feront valoir, par exemple, que le Québec ne devrait pas répéter l'erreur commise en 1988 dans le domaine de la langue de l'affichage. Dans le contexte survolté de l'époque, presque personne ne prit le temps de lire le ju-

gement de la cour. Pressé par la rue, le gouvernement Bourassa recourut au pas de charge à la clause dérogatoire. Résultat: cinq ans plus tard, cette solution valait au Québec une condamnation à l'ONU. Le Parti libéral retraitait immédiatement et, avec la loi 86, se rangeait à la solution proposée par la Cour suprême. Même le Parti québécois, ou du moins la majorité des délégués au congrès du parti l'automne dernier, a fini par se ranger à cet avis. En rétrospective, le recours à la clause nonobstant en ce domaine a probablement fait perdre au Québec l'Accord du lac Meech, et s'est soldé ultimement par une capitulation à retardement devant un jugement dont on n'avait pas pris le temps de remarquer qu'il était tout compte fait assez raisonnable, parce qu'on ne l'avait pas lu. Ne le citait-on pas hautement, l'an dernier, dans les milieux souverainistes, aux extrémistes anglophones qui soutenaient l'illégitimité de toute législation protégeant la langue française?

Par ailleurs, la Cour suprême a pris la peine de préciser qu'elle aurait rendu la même décision si le recours avait été présenté en vertu de la Charte québécoise des droits de la personne, qui protège aussi la liberté d'expression. Le Québec, pour mettre sa loi référendaire à l'abri de tout recours devant les tribunaux, serait donc dans l'obligation de déroger à sa propre charte. La réaction initiale des libéraux provinciaux indique que le gouvernement peut faire son deuil d'un illusoire occuménisme partisan sur l'utilisation de la clause dérogatoire.

Et on fait grâce au lecteur de tous les raccourcis, dans ce cas précis plutôt démagogiques, dont seront inmanquablement abreuvés les médias étrangers sur «ce gouvernement qui s'attaque sans répit à la liberté d'expression».

Des ajustements possibles

Le meilleur argument à l'encontre du recours à la clause dérogatoire demeure cependant que l'Assemblée pourrait probablement rendre sa loi acceptable à la Cour suprême à fort peu de frais.

En effet, la cour s'est bornée à trouver insuffisante la soupa-pe de sûreté que constitue l'autorisation d'engager, en dehors des comités nationaux, des frais d'au plus 600 \$ pour tenir une réunion publique lors d'une campagne référendaire. La cour propose trois changements à cette disposition:

■ l'objet de la dépense, actuellement limité aux frais requis pour tenir une réunion publique, y compris la location de la salle et la convocation des participants, deviendrait «entièrement discrétionnaire». Cette ouverture est la plus significative et la plus dangereuse de toutes potentiellement: elle permettrait la publication par des particuliers de messages publicitaires qui pourraient s'ajouter à ceux diffusés par l'un et l'autre camp;

■ le montant de la dépense devra être «équitable, tout en étant suffisamment limité pour ne pas être incompatible avec l'objectif de la loi». Le jugement ne pêche pas par excès de précision sur ce point, la cour estimant que la détermination de ce montant n'est pas de son ressort. On peut néanmoins en inférer que la somme retenue devrait être supérieure à 600 \$ (ce montant ayant été jugé trop faible), et que le chiffre de 1000 \$ proposé par la commission Lortie pour fins d'élections fédérales ne convient pas nécessairement au contexte québécois;

■ le droit d'effectuer de telles dépenses ne serait pas donné aux individus ou groupes jouissant déjà de tribunes pour s'exprimer, comme par exemple les comités nationaux, les groupes affiliés et les individus ou les groupes faisant partie des comités nationaux ou des groupes affiliés. La mise en commun de ce montant serait interdite.

Le jugement de la Cour laisse une bonne marge de manœuvre au gouvernement Bouchard. Les tremolos d'indignation sont de bonne guerre. Ils ne devraient dissimuler à personne la portée somme toute modeste du motif de la décision de la Cour suprême. Le fossé entre les préférences de la cour et la Loi référendaire actuelle aurait pu être délimité avec plus de précision. Il ne paraît pas infranchissable.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Gornellier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briën (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

OTAN

«La partition irait à l'encontre de tous nos principes. Elle récompenserait l'agression et l'extrémisme.»

SUITE DE LA PAGE 1

Amérique du Nord. «Il reste toutefois à déterminer les coûts de cette intégration et le fardeau qui devront assumer les membres», dit-il. Sur la Bosnie, M. Solana est toutefois inquiet.

Le mandat des 30 000 soldats de la Force de stabilisation en Bosnie (SFOR) mise en place en janvier 1997 se terminera en juin, l'an prochain, et des voix s'élèvent aux États-Unis pour que les troupes américaines se retirent. Le Canada et plusieurs autres pays européens ont indiqué qu'ils emboîteraient le pas advenant le retrait des Américains. Si cela devait se produire, le secrétaire général de l'OTAN estime que les «acquis substantiels découlant des accords de paix de Dayton [signés en novembre 1995] pourraient être menacés» et qu'une «reprise des combats n'est pas à exclure».

«Je viens au Canada et aux États-Unis pour obtenir l'engagement de ces deux pays qu'il y aura bien un après-SFOR», dit-il. «Je ne sais pas ce que l'on va offrir mais je vais plaider pour une présence sur le terrain. Il reste encore beaucoup à faire pour consolider la paix en Bosnie.»

M. Solana n'aura sans doute pas trop à se dépenser pour convaincre Ottawa et Washington de rester en Bosnie. En effet, tout indique que les principaux dirigeants américains ont compris la nécessité de maintenir quelques milliers de leurs soldats sur place pour éviter le retrait des autres et l'effondrement de la mission de l'OTAN. Le Canada a déjà fait savoir qu'il restera en Bosnie si les États-Unis renouvent leur engagement.

Non, le problème qui tourmente le plus le secrétaire général est la campagne que mènent actuellement certains politiciens et journalistes américains en faveur de la partition de la Bosnie. Selon eux, il existe en Bosnie une partition de fait entre, d'une part, les Serbes, regroupés dans la République serbe de Bosnie, et, d'autre part, les Croates et les Musulmans, regroupés au sein de la Fédération croato-musulmane. Une fédération dont ils estiment d'ailleurs les fondations bien fragiles. Pourquoi, disent-ils, maintenir la fiction d'une Bosnie unitaire? De plus, cette fiction ne tient en place que grâce à la présence de l'OTAN. Le jour de son départ, tout va s'effondrer.

M. Solana n'appuie pas cette vision des choses. Il rappelle que les accords de Dayton ont permis la mise en place d'institutions communes, d'une présidence collégiale, d'un Parlement unitaire, d'une Cour constitutionnelle, et ont facilité le retour chez eux de 150 000 réfugiés qui résidaient à l'étranger et de 160 000 personnes déplacées à l'intérieur.

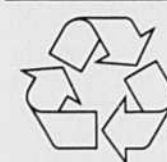
Selon l'ancien ministre espagnol, «rien dans la situation sur le terrain ne justifie les suggestions récentes selon lesquelles la Bosnie devrait être partagée en une série de mini-États ethniques», dit-il.

«La partition irait à l'encontre de tous nos principes, rappelle-t-il. Elle récompenserait l'agression et l'extrémisme, ce qui pourrait avoir des conséquences terribles ailleurs. Je pense qu'il est absurde de croire que le découpage de la Bosnie évitera de nouveaux combats dans l'avenir.»

LOTAN va mettre tous ses moyens en œuvre pour empêcher cette partition, affirme le secrétaire général. Il souligne que l'organisation des élections municipales le mois dernier et les récentes opérations contre des radios serbes qui diffusaient des messages haineux vont dans cette direction.

M. Solana estime que ces discussions sur la partition, surtout aux États-Unis où le Sénat reste volatile au sujet de la Bosnie, «encourage les autorités bosniaques, à tous les niveaux, à différer la mise en œuvre des accords de Dayton afin de voir si l'Ouest a l'intention de changer de cap».

«Ce que nous devons faire, c'est transformer la ligne de séparation entre les groupes ethniques en ligne de coopération», souligne-t-il.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LASALLE

Leduc s'est fié aux recommandations de SNC-Lavalin et du MEF

SUITE DE LA PAGE 1

pour contrôler les arrivages sur son site, avait recommandé à son administration d'autoriser l'enfouissement d'un chargement de sols contaminés de la société Jannock, de Toronto. Les concentrations de BPC de ce chargement dépassaient celles du règlement sur les déchets dangereux. Le maire Leduc, hier comme l'autre jour en conférence de presse, a déclaré qu'il avait toujours cru, sur la foi des recommandations de SNC-Lavalin Environnement, que les sols contaminés en question n'avaient jamais dépassé les normes du règlement sur les déchets dangereux puisque l'enfouissement de ces derniers est interdit chez Cintec.

Le maire Leduc, aussi président de la Commission de l'environnement de la CUM, affirme qu'il n'hésiterait pas à utiliser «tous les moyens à sa disposition» pour mettre fin à ces pratiques au site Cintec.

Il entend par ailleurs solliciter auprès du ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF), Paul Bégin, une rencontre d'urgence afin de lui demander d'abroger immédiatement le règlement qui doit soustraire définitivement, le 1^{er} décembre, les sols contaminés du règlement sur les déchets dangereux, car il ne tient pas à ce que la cellule Cintec devienne un dépôt de produits dangereux au sens le plus strict.

Selon le président de SNC-Lavalin Environnement, Pierre Lundahl, contrairement à ce qui se passe en Ontario ou au Manitoba, par exemple, «le règlement sur les déchets dangereux du Québec ne s'applique pas aux sols contaminés, de sorte que pour ces sols, il n'y a pas de plafond aux concentrations de toxiques». M. Lundahl précise que cette interprétation est basée sur le fait qu'«un sol n'étant pas un déchet, il ne peut donc pas être un déchet dangereux. Un déchet, c'est le reliquat d'une activité humaine».

Dans le dossier publié par *The Gazette* en fin de semaine dernière, les deux journalistes-enquêteurs faisaient état, au milieu de leur long texte, de deux «envois» chez Cintec de sols contenant des concentrations si importantes de toxiques qu'en Ontario et au Manito-

ba, ils avaient fait l'objet de manifestes de circulation, une procédure réservée aux produits les plus dangereux. *The Gazette* ne précisait pas toutefois si ces chargements avaient été effectivement enfouis car ils auraient pu, théoriquement, être refusés par les vérificateurs privés de Cintec.

C'est cette preuve qu'a obtenue *Le Devoir* sous la forme de la recommandation écrite de SNC-Lavalin Environnement dans le dossier de la société Jannock Electrical Prod. Inc. de Toronto, et dans celui d'un autre envoi émanant cette fois d'une filiale de Domtar, au Manitoba, où la confirmation d'enfouissement est venue cette fois de M. Lundahl.

Le 22 octobre 1993, la société SNC-Lavalin recommandait en effet, par lettre au directeur général adjoint de LaSalle, André Traversy, d'autoriser l'enfouissement dans la cellule Cintec de quelque 300 mètres cubes de sols contaminés contenant des BPC à des concentrations allant de 1000 à 5000 parties par million (ppm). Le maire Michel Leduc, sur la foi de cette recommandation signée par Mme Mirela Fiorescu, de SNC-Lavalin Environnement, signait l'autorisation demandée. Dans les jours qui ont suivi, les sols en question ont été enfouis.

Le règlement sur les déchets dangereux (RDD) du Québec interdit l'enfouissement de déchets dangereux chez Cintec ou dans des sites similaires, comme celui des Piles, en Mauricie. Le RDD définit comme déchet dangereux tout ce qui dépasse en concentration les 50 ppm de BPC, une disposition identique à la réglementation fédérale sur les BPC.

Le président de SNC-Lavalin, s'appuyant toujours sur la même interprétation juridique, partagée par le ministère de l'Environnement et de la Faune, a par ailleurs confirmé que 1100 tonnes de sols contaminés contenant jusqu'à 12 000 ppm de pentachlorophénol, un préservatif à bois hypertoxique, avaient été enfouies en 1995 et 1996 sur la recommandation de sa société auprès de la Ville de LaSalle.

Le RDD définit les pentachlorophénols comme déchets dangereux au-delà de 50 ppm.

Le directeur régional du MEF, Daniel Leblanc, confirme l'interprétation de M. Lundahl: même s'ils contiennent des BPC ou d'autres toxiques, comme les pentachlorophénols, en concentrations égales ou supérieures aux normes du règlement sur les déchets dangereux, les sols contaminés peuvent être enfouis chez Cintec et autres établissements «à sécurité maximale» sauf, dit-il, si on les a contaminés volontairement ou accidentellement. Ces sols ne sont pas considérés comme des déchets de production, même si les concentrations peuvent s'avérer les mêmes. Une question de définition!

Le directeur du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), Me Yves Corrievau, n'en revenait tout simplement pas hier quand on lui a présenté «l'interprétation» de SNC-Lavalin et du MEF.

«Les sols contaminés sont, à mon avis, visiblement couverts par le règlement sur les déchets dangereux car ces sols ne sont pas mentionnés dans la liste des exclusions du règlement et que, dans la nouvelle liste du règlement du 1^{er} décembre, on prend la peine de les exclure nommément, ce qui n'est pas sans raison. Soutenir que les normes du règlement sur les déchets dangereux ne s'appliquent pas aux sols contaminés équivaut à inviter les gens à renverser leurs déchets dangereux sur le sol pour obtenir le droit de les enfouir légalement et de refiler la facture de leur élimination éventuelle aux citoyens de tout le Québec et de quelques villes comme celle de LaSalle.»

L'interprétation du MEF, a de son côté expliqué au *Devoir* un haut fonctionnaire du MEF sous le sceau de l'anonymat, «a toujours été considérée comme un amendement implicite apporté après coup pour des raisons politiques. Lorsque cette distinction érigée a été faite, il y a des années, la plupart soutenaient que, au contraire, ce qui s'échappe sur le sol de la cour de chargement d'une entreprise ou ce qui était bêtement rejeté quand on prenait la cour pour une poubelle constituait bel et bien le résultat d'une activité de production mal faite et, donc, qu'il s'agissait d'un déchet de production. Mais il y a toujours du monde pour faire des avis juridiques de complaisance, qui ouvrent la porte à pareils abus.»

VOLTE-FACE

Stéphane Dion accuse Lucien Bouchard de manifester «une compréhension déficiente du fonctionnement de la démocratie»

SUITE DE LA PAGE 1

pas vraiment très bien compris. Les échos qu'on en a semblent mettre en doute le consensus québécois [...] Pas l'unanimité: l'unanimité, ça n'existe pas et ça n'existera jamais.»

La comparaison de Québec devant le comité mixte n'est pas une première puisque le gouvernement terre-neuvien avait défendu son propre projet d'amendement, l'an dernier, devant un comité sénatorial.

La décision du gouvernement québécois a toutefois plu aux autorités fédérales. «Ce sera une information utile pour le comité», a aussitôt réagi le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion.

Les travaux de ce comité ont en effet permis de constater, depuis une semaine, une certaine méconnaissance du projet québécois. Les audiences ont d'ailleurs mis en lumière l'inquiétude de certains groupes religieux mais aussi l'appui de plus importantes organisations intéressées par les questions d'éducation.

La comparaison hier des juristes Colin Irving et Patrick Monahan a aussi mis en évidence l'effet de jugements récents. Ainsi, une fois l'article 93 modifié, Québec devra toujours avoir recours à la clause dérogatoire pour favoriser la création d'écoles publiques de confession particulière ou pour privilégier l'enseignement d'une religion spécifique.

L'Assemblée nationale y a déjà recours pour protéger le système confessionnel catholique et protestant à l'extérieur des

villes de Montréal et de Québec.

Par ailleurs, le consensus québécois a de nouveau été proclamé à l'Assemblée nationale hier. Déçus de ne pas avoir été invités à se rendre à Ottawa dans un premier temps, les députés libéraux François Ouimet, qui a toujours été très actif dans ce dossier, et Jean-Marc Fournier ont rencontré la presse afin de faire valoir leur point de vue.

«Qu'un parti ou l'autre gagne un point, peu importe. Ce qui est important, c'est que les enfants et l'éducation y gagnent.»

Après discussion avec le Parti québécois, il a été décidé hier en soirée que les deux députés seront également à Ottawa aujourd'hui, mais ils comptent défendre une position propre à leur formation politique.

Lors de la période des questions hier, le premier ministre Bouchard a accepté l'offre des libéraux de participer à ce voyage «pédagogique» à Ottawa, geste applaudi par tous les députés. Mais quand le chef de l'opposition officielle Daniel Johnson a demandé à MM. Bouchard et Brassard de baisser le ton dans leurs répliques aux élus du gouvernement fédéral, M. Bouchard a répondu qu'il avait employé un ton ferme mais respectueux.

Le ministre Dion n'était pas de cet avis hier, accusant même M. Bouchard de manifester une «compréhension déficiente du fonctionnement de la démocratie».

Dans un communiqué émis hier matin, M. Dion a soutenu que le premier ministre s'était lancé dans des «attaques personnelles

injustes» en tentant de mettre en doute le courage et la profondeur des convictions de Jean Chrétien. Le recours au vote libre, a-t-il insisté, se justifiait au moment de se prononcer sur une question ayant une importance morale particulière.

«Depuis le début de cette affaire, M. Bouchard raisonne à l'encontre du bon sens. Il paraît qu'il aurait été plus démocratique de ne pas tenir de commission parlementaire sur la modification constitutionnelle comme telle plutôt que d'en tenir une, de voter dans un seul Parlement plutôt que deux et de tenir un vote de parti plutôt qu'un vote libre», écrit-il. Il conclut aussitôt qu'il n'a jamais traité M. Bouchard d'anti-démocrate et qu'il «ne le considère pas comme tel». «Mais il faut déplorer, poursuit-il, encore une fois, sa compréhension déficiente du fonctionnement de la démocratie.»

M. Dion est confiant de voir l'amendement adopté, vote libre ou non. On ignore pour l'instant combien de députés libéraux s'opposent au projet. Mais il faut rappeler que 35 députés s'étaient opposés l'an dernier au projet de déconfessionnalisation du système scolaire terre-neuvien et que la majorité libérale n'est que de quatre sièges.

Le passage de l'amendement dépend donc de l'appui offert par les députés d'autres partis. Les 44 députés bloquistes sont pour, les conservateurs sont divisés et les réformistes sont contre.

Les néo-démocrates ont décidé hier, lors de la réunion de leur caucus, qu'ils appuieraient, à moins de développements in-

attendus, les amendements québécois et terre-neuvien.

Pour expliquer sa volte-face sur la pertinence de prendre part aux débats à Ottawa, le ministre Brassard a montré du doigt le changement de cap du fédéral.

«Je m'appuyais sur un engagement formel de la part du gouvernement, par la voix du premier ministre fédéral, par la voix du ministre des Affaires intergouvernementales, de faire adopter avec diligence l'amendement demandé par l'Assemblée nationale. Lors de trois rencontres avec M. Dion, j'ai pris acte de cet engagement. [...] On continue à douter de la volonté ferme du gouvernement fédéral de respecter l'engagement.»

Pour Québec, l'échéance demeure l'adoption de l'amendement avant l'ajournement des travaux parlementaires de décembre. Sinon, le ministère de l'Éducation devra poursuivre avec sa solution de rechange, qui suppose une structure de superposition et d'enchevêtrement.

Sans amendement constitutionnel, Québec se verrait dans l'obligation de reconnaître le droit à la dissidence. Des commissions scolaires anglophones pour catholiques et francophones pour protestants pourraient apparaître et des comités professionnels seraient intégrés aux commissions scolaires linguistiques à Montréal et à Québec.

Les deux ministres québécois reconnaissent qu'il n'ont pas la certitude que l'amendement constitutionnel serait rejeté lors d'un vote libre aux Communes, mais le danger existe bel et bien selon eux.

VIE COMMUNAUTAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

normalité que de s'occuper des nôtres de temps en temps, qu'ils soient à l'hôpital ou à la maison? Cela ne veut pas dire que l'État ne doit pas fournir des services corrects et assurer l'accès à ces services-là.»

«Petits pas, modestement, de projet en projet, les forums du Conseil veulent remettre le citoyen, quel qu'il soit, au centre de la vie communautaire. Des policiers y côtoieront des représentants des commissions scolaires, des entrepreneurs ou des organismes communautaires pour trouver des solutions à des problèmes de violence, par exemple.»

«Moi, je n'ai jamais cru à cela, la providence. Je crois que la providence, c'est nous, et ce n'est pas l'État, ajoute l'ancien syndicaliste. Mais le mythe de l'État-providence a eu comme impact qu'on ne s'est pas assez occupé du tissu social. Pendant la Révolution tranquille, on a modernisé la société. Mais un des aspects qu'on a négligés, c'est cette question de tissu social, du renforcement des communautés, de l'envie des communautés de s'approprier un certain nombre de solutions à leurs problèmes.»

Exemple parmi d'autres: le Québec a longtemps détenu le record des taux de placement pour ce qui est du système de protection de la jeunesse. «Plutôt que de fournir un soutien au milieu de vie du jeune, on le sort de son milieu et on le place en lieu d'accueil», constate le Conseil dans un document de réflexion qui sert de référence aux forums. «Des études montrent qu'en dehors des heures de repas et de télévision, parents et enfants passent peu de temps ensemble», lit-on dans un autre document.

Il faut donc pour chaque communauté, chacune à sa manière, «retrocontrer» ce tissu. Parce que la pauvreté, comme le signale M. Rodrigue, n'est pas qu'une question de revenus. Un citoyen pauvre, par exemple, ne peut pas être membre de plusieurs associations de sa communauté si le membership est coûteux. Il ne peut pas facilement se déplacer pour aller à des réunions communautaires et de quartier, il participe difficilement à la vie politique. Ainsi, l'insertion sociale ne passe pas que par l'emploi. Il s'agit de participer à la vie sociale sous toutes ses formes.

Déjà, à Sherbrooke, lors du forum local qui avait lieu au

cours des dernières semaines, on a organisé la mise sur pied d'une maison de la famille, où il y aura d'une part un rendez-vous des jeunes et d'autre part un rendez-vous des aînés, et entre les deux, un lien intergénérationnel. Dans cette maison, ce lieu communautaire, on travaillera à recréer le tissu social érodé. Ailleurs, on développera le mentorship des aînés, la transmission des habiletés et des métiers, et ailleurs encore, un professeur embauchera des jeunes décrocheurs dans une entreprise de recyclage pour prouver que «tous les individus ont une utilité dans la société».

Le champ d'action de ces forums est extrêmement vaste. En avril 1997, le conseil identifiait cinq secteurs de réflexion: la pauvreté, la violence, l'intégration des personnes par l'emploi, la participation des jeunes à la vie sociale et celle des aînés. Dans tous ces secteurs, des actions locales peuvent voir le jour, suivies de concertations régionales, puis d'un forum national, qui se tiendra en janvier 1998. Dans l'île de Montréal par exemple, 15 quartiers et villes tiendront leurs forums locaux avant le forum régional qui aura lieu le 5 décembre. 35 partenaires y sont attendus.

Économiquement, l'initiative est basée sur des prémisses inquiétantes. «A l'heure actuelle au Québec, on compte 700 000 personnes travaillant à contrat et 500 000 travailleurs autonomes. On a de plus en plus recours à la sous-traitance. Certains auteurs disent: bientôt, la société salariale va être remise en cause. Parallèlement, il y a la mondialisation. Et les effets de la mondialisation vont être plus importants si on ne renforce pas la communauté. C'est une façon de répondre à des stratégies qui personne ne contrôle», dit M. Rodrigue. Toujours pour maintenir un certain contrôle sur le développement économique, on encourage le développement de coopératives. «Pour former une coopérative, il faut d'abord s'associer, se solidariser, établir des règles, et ensuite procéder au développement économique. Le développement prend alors un sens différent. Il tient compte du collectif», dit M. Rodrigue.

Le Conseil de la santé et du bien-être relève du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Partout où se dérouleront les forums, le Conseil offrira des oreilles et non des solutions. Le forum ne constitue pas une fin en soi mais doit bien représenter le début de quelque chose.